



Commune de
Val-de-Ruz

STRATÉGIE TOURISTIQUE COMMUNALE



Références : 764276

Auteur : Conseil communal

Date : 29.04.2026



Stratégie touristique communale

Établi avec la collaboration du bureau



Route de Soleure 10
CH-2072 St-Blaise
T. +41 32 754 39 39
info@espacelibre.ch
www.espacelibre.ch



Table des matières

1.	Introduction	5
1.1.	Pourquoi une stratégie touristique communale ?	5
1.2.	Ancrage régional de la stratégie communale.....	7
1.3.	Ancrage dans la planification supérieure	9
1.3.1	Plan directeur cantonal	9
1.3.2	Plan directeur régional	10
1.4.	Etudes et données de base	10
2.	Ancrage de la stratégie touristique communale.....	17
3.	Concept du développement touristique.....	21
4.	Axes stratégiques	27
4.1.	Axe 1 – Améliorer l’offre touristique	27
4.2.	Axe 2 – Promouvoir un tourisme durable	31
4.3.	Axe 3 – Consolider la gouvernance et renforcer les partenariats.....	33
4.4.	Axe 4 – Communiquer & rayonner	36
4.5.	Axe 5 – Stimuler & entreprendre	38
5.	Synthèse.....	41
6.	Annexe	42

Liste des figures

Figure 1 : Territoire de Val-de-Ruz (en vert) au sein de la destination Jura & Trois Lacs (en gris) – Source fond de carte : www.j3l.ch	5
Figure 2 : Segmentation des DAS de Jura & Trois-Lacs. Source : Masterplan 2014.	7
Figure 3 : Extrait de la carte de la fiche R_32 du plan directeur cantonal. Source : SAT, mai 2025.	9
Figure 4 : Interventions d'urbanisme éphémère sur le parking de La Vue-des-Alpes.	14
Figure 5 : Travaux de rénovation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, été 2025.	15
Figure 6 : Concept général. Source fond de carte : SITN.	22
Figure 7 : Approche intégrée des thématiques touristiques	23
Figure 8 : Effets du tourisme sur le développement régional.....	24
Figure 9 : Etapes de développement et de promotion du site de La Vue-des-Alpes.....	39



Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
APS	<i>Accord de positionnement stratégique</i>	PCAZ	<i>Plan communal d'affectation des zones</i>
DAS	<i>Domaines d'activités stratégiques</i>	PDR	<i>Plan directeur régional</i>
DINKS	<i>Double Income No Kids</i>	PNRC	<i>Parc naturel régional Chasseral</i>
EPT	<i>Équivalent plein temps</i>	RC	<i>Route cantonale</i>
J3L	<i>Jura & Trois Lacs</i>	SITN	<i>Système d'information du territoire neuchâtelois</i>
MICE	<i>Meetings, Incentives, Conferences, Events</i>	SPCH	<i>Service cantonal des ponts et chaussées</i>



1. Introduction

1.1. Pourquoi une stratégie touristique communale ?

Le territoire de la commune de Val-de-Ruz s'inscrit dans la région touristique « Jura & Trois Lacs » qui comprend les territoires des cantons du Jura, Neuchâtel, Berne (espace Grand Chasseral et Bienne –Seeland) avec une partie qui déborde sur les cantons de Fribourg et Vaud.

Cette région met en évidence les richesses paysagères et naturelles qu'offrent les crêtes du Jura et la contrée des lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat, situés en marge du Plateau suisse. La richesse de cette géographie qui allie plaine et montagnes se distingue aussi en matière de zones urbaines et de territoires naturels préservés.



Figure 1 : Territoire de Val-de-Ruz (en vert) au sein de la région Jura & Trois Lacs (en gris) – Source fond de carte : www.j3l.ch

Organe de promotion à l'échelle supracantonale et relais de communication au niveau national, l'Association Jura & Trois Lacs a pour mission de créer une région touristique forte caractérisée par un tourisme durable, qui œuvre à la valorisation de l'identité des destinations qui la composent. Tout l'enjeu de cette région est d'accéder à une forte identité touristique, fédérant les différents acteurs de la branche autour d'un projet commun.

Afin d'atteindre ces ambitions, un travail à l'échelle locale avec des projets concrets est nécessaire pour développer l'offre et les réseaux touristiques, favorables à l'attractivité de la région.

Avec une superficie de 12'431 hectares et recensant une population de plus de 17'500 habitants, la Commune de Val-de-Ruz représente un territoire significatif pour s'inscrire dans la concrétisation de cette stratégie. Un environnement naturel de qualité, un patrimoine vivant, des paysages emblématiques et une économie durable constituent la vision politique communale. Elle se traduit notamment par l'adhésion au Parc naturel régional Chasseral, ce qui renforce la concrétisation de ces valeurs et constitue une opportunité supplémentaire de les mettre en œuvre.

Dans ce contexte régional et dans le but de mettre en place les conditions-cadres au développement du tourisme, les autorités communales de Val-de-Ruz ont décidé de formaliser l'expérience acquise ces dernières années en matière de tourisme. Grâce aux différentes études sectorielles établies ainsi qu'à partir des enseignements tirés des manifestations organisées et considérant les multiples coordinations menées avec



Stratégie touristique communale

plusieurs acteurs locaux, les besoins et les enjeux inhérents à cette thématique se sont précisés. Ainsi, la stratégie touristique communale vise à préciser le rôle des pouvoirs publics et à esquisser un fil rouge pour orienter les actions et investissements des acteurs privés afin de stimuler le développement de projets à portée touristique, toujours dans le respect de l'identité et des qualités spécifiques à ce riche terroir.

La stratégie touristique formalise les orientations actuelles du Conseil communal de Val-de-Ruz en matière de tourisme à l'échelle du territoire communal et est alignée avec les stratégies touristiques de Tourisme neuchâtelois et Jura & Trois Lacs.



1.2. Ancrage régional de la stratégie communale

La stratégie touristique communale se construit sur la base de plusieurs documents détaillant les orientations régionales en matière de tourisme et de développement territorial :

Masterplan Jura & Trois-Lacs Etabli en 2014 par l'Association Jura & Trois-Lacs, le masterplan détermine les domaines d'activités stratégiques de la région, à savoir la nature, la culture, la mobilité, MICE et l'horlogerie.

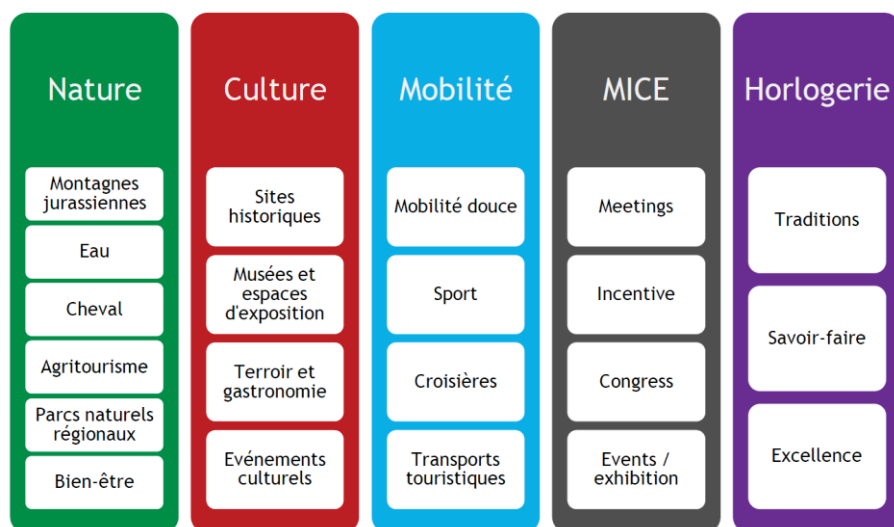


Figure 2 : Segmentation des DAS de Jura & Trois-Lacs. Source : Masterplan 2014.

La stratégie touristique de Val-de-Ruz peut donc se fonder sur ces orientations.

A titre informatif, l'adéquation de l'offre actuelle de Val-de-Ruz aux DAS est documentée en annexe.

Accords de positionnement stratégiques (APS)

Actualisés en 2024, les accords de positionnement stratégiques (APS) identifient les atouts majeurs et définissent les objectifs de développement des quatre régions politiques du canton de Neuchâtel, à savoir : Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers. Signés par les représentants des régions/communes et les autorités cantonales, les APS retiennent pour caractériser Val-de-Ruz la notion d'écorégion, basée sur les thématiques de la mobilité, du potentiel énergétique, de l'économie de proximité, du territoire agricole et des espaces naturels.

Parc naturel régional Chasseral (PNRC)

Pour la période 2022-2031, la charte du PNRC axe en particulier ses missions sur les thématiques du paysage, de la mobilité douce, des transports publics, sur



l'orientation-guidage des visiteurs et sur la valorisation des produits du terroir. Dans la ligne de la charte, les contributions spécifiques du PNRC en faveur du tourisme sont notamment les suivantes :

- intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines ;
- accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable ;
- mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices ;
- susciter un sentiment d'appartenance régionale en valorisant projets et acteurs par une communication proactive ;
- participer aux stratégies et projets régionaux en complémentarité avec les autres institutions.

Plus grande commune en superficie et en habitants du PNRC, la commune de Val-de-Ruz constitue une pièce maîtresse du Parc. Le travail du PNRC au niveau de la valorisation du paysage et du patrimoine naturel a contribué à l'obtention du Prix du Paysage de l'année 2022 décerné par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. La commune de Val-de-Ruz compte sur la structure du PNRC pour poursuivre les démarches propices à la promotion du terroir et du patrimoine local.

Programme de législature communale 2024-2028

La thématique du tourisme s'inscrit dans l'action « Découvrir – susciter une dynamique territoriale » retenue par le Conseil communal. Plus concrètement, l'ambition consiste à construire une stratégie de développement touristique et à améliorer l'accessibilité des sites touristiques. La vocation de l'écorégion est confirmée dans la ligne du développement durable. En matière de projet phare, la reprise et la rénovation de l'hôtel de La Vue-des-Alpes représentent un élément fort de la promotion touristique communale.

Concernant le volet « Economie et emplois de proximité », le Conseil communal ambitionne de « susciter la création de 1'000 emplois à l'horizon 2035 » et de « renforcer le lien avec le tissu économique ». En tant qu'activité économique, le tourisme représente donc aussi un apport au développement de ce volet stratégique de Val-de-Ruz.

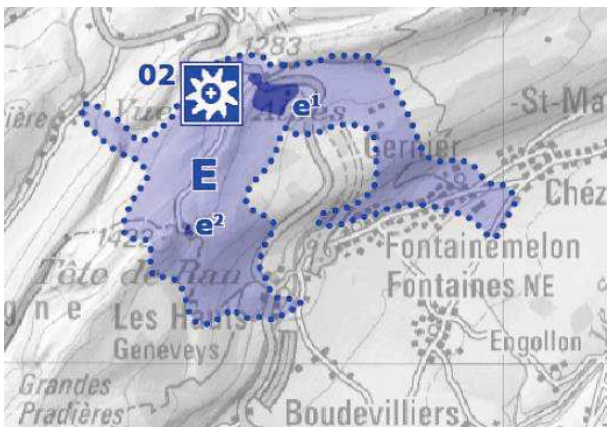


1.3. Ancrage dans la planification supérieure

1.3.1 Plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal dispose de plusieurs fiches de coordination traitant de manière spécifique de la thématique du tourisme, en particulier sous l'angle de la priorité politique « R Relations extérieures – Rayonner » qui concerne notamment les fiches :

- R_31 Développer le tourisme
- R_32 Développer et gérer les sites touristiques prioritaires (Fiche en cours de procédure)
- R_33 Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs
- R_35 Protéger et valoriser le patrimoine culturel
- R_38 Développer les parcs naturels régionaux



La future fiche R_32 identifie le site de La Vue-des-Alpes en tant que site touristique prioritaire d'importance cantonale et régionale. Le site dispose du statut « à développer », ce qui signifie qu'il peut faire l'objet d'un développement touristique important et peut accueillir de nouvelles constructions, installations ou équipements touristiques d'envergure qui s'inscrivent dans un développement touristique durable.

Figure 3 : Extrait de la carte de la fiche R_32 du plan directeur cantonal. Source : SAT, mai 2025.

Selon les autres axes politiques de la stratégie cantonale, E Economie – Inciter, A Accessibilité – Relier, U Espace urbain – Valoriser, S Solidarité territoriale – Renforcer, les fiches de coordination suivantes sont également à prendre en considération pour la planification touristique de Val-de-Ruz :

- A_22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds
- A_23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux
- U_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics
- S_31 Préserver et valoriser le paysage (Fiche en cours)
- S_32 Planifier et gérer les installations de loisirs dans la nature (Fiche en cours)
- S_35 Gérer les dérangements à la faune sauvage
- S_37 Protéger et gérer les biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale (ICOP).

Le plan directeur cantonal détermine donc des mandats de planification alliant développement des activités et préservation des espaces naturels.



1.3.2 Plan directeur régional

Le plan directeur régional (PDR), établi en 2016 par les exécutifs de Val-de-Ruz, Rochefort et Valangin et approuvé par le Conseil d'Etat en 2018, identifie deux axes pour le tourisme au Val-de-Ruz :

- valoriser les sites touristiques emblématiques ;
- développer l'offre d'hébergements touristiques.

Parmi les sites touristiques emblématiques, sont notamment évoqués : Tête-de-Ran / La Vue-des-Alpes, Chaumont, Combe Biosse/Chasseral, Mont-Racine et les Rochers de Tablettes. Situés en marge du territoire communal, ces sites emblématiques invitent à une coordination régionale pour leur développement.

Au niveau de l'offre en hébergements, le PDR invite à augmenter la capacité d'accueil et à travailler à la diversification de l'offre pour élargir les publics cibles.

Dans la ligne de la planification cantonale, le PDR confirme le potentiel régional en regard des sites emblématiques qui jalonnent son territoire. Si l'échelle d'analyse diffère entre le PDR et la présente stratégie communale, les interactions avec les communes voisines sont indissociables du développement touristique.

1.4. Etudes et données de base

Les réflexions des autorités communales en matière de tourisme se construisent depuis de nombreuses années et ont été nourries par plusieurs processus et études menées au gré des besoins et opportunités. La stratégie touristique communale s'inscrit dans la volonté de synthétiser les éléments forts de ces réflexions pour définir les axes majeurs du développement touristique. Sans prétendre à l'exhaustivité, les dernières démarches et études mentionnées ci-après livrent quelques enseignements qui alimentent la stratégie touristique tout en demeurant des documents de référence pour une approche plus détaillée.

Démarche participative par les réseaux citoyens

Lors de la fusion des quinze communes qui ont donné naissance à la Commune de Val-de-Ruz, les autorités ont lancé une large démarche participative organisée en réseaux citoyens, structurés selon les thématiques suivantes : Découvrir – Vivre – Paysage, Agriculture et Nature – Habiter et Entreprendre. Ces réseaux ont contribué à l'élaboration du plan directeur régional « Val-de-Ruz », sanctionné par le canton en 2018.

En matière de tourisme, ce sont les réflexions du réseau « Découvrir » qui ont identifié les principales carences et pistes à explorer. La nécessité de mettre en réseau les acteurs du tourisme au sein de Val-de-Ruz, le manque de visibilité de l'offre ainsi que l'offre insuffisante en transports publics pour la desserte de La Vue-des-Alpes et le secteur des Bugnenets-Savagnières sont des éléments qui sont ressortis fortement de ces réflexions.



En conséquence, si les qualités et atouts de la commune sont reconnus, les sites touristiques souffrent d'un manque de cohérence d'aménagement, d'une image forte, d'une communication claire et d'accès par la mobilité durable.

Conception directrice des loisirs hivernaux – 2020¹

En 2020, une conception directrice sur les loisirs hivernaux a été élaborée par le bureau Urbaplan sur mandat de la commune de Val-de-Ruz. Appelé à être complété avec une conception « 4 saisons » ainsi qu'avec un travail de coordination des acteurs concernés, ce document présente une approche complète des loisirs hivernaux sur le territoire vaudruzien. Si la nécessité d'un tel outil a été requise pour justifier une installation complémentaire, il met en évidence les sites emblématiques et définit les orientations à suivre pour le maintien et la pérennisation des loisirs hivernaux.

Etude de base – Plan directeur du tourisme : vers un projet touristique par la mobilité douce pour Val-de-Ruz – 2021²

Dans le cadre des phases préliminaires au nouveau plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz, la thématique du tourisme a été traitée sous l'angle de la mobilité douce et des besoins en équipements y relatifs. Considérant que les loisirs hivernaux sont traités dans la conception de 2020, l'approche orientée vers la mobilité douce a pour but de répondre aux enjeux de planification des réseaux de mobilités à intégrer dans le PAL.

Partant d'un diagnostic également alimenté par une série d'entretiens avec des prestataires touristiques de la commune, les mandataires ont relevé une fois encore les atouts que représentent la nature et le paysage. A contrario, le déficit en infrastructures, notamment au niveau de l'hébergement et de la restauration, ainsi que la faiblesse de l'offre en transports publics sont évoqués.

Au niveau des réseaux dédiés à la mobilité des loisirs, l'offre est jugée discriminante, la topographie et le manque de parcours « en boucle » excluant un public familial. Les déficits infrastructurels permettant un accès facilité et coordonné à ces activités ne permettent pas non plus de générer des flux financiers susceptibles de couvrir les investissements nécessaires dans les aménagements et équipements requis.

¹ Vision directrice des loisirs hivernaux « Val-de-Ruz, Terre de passion » – Fiche sectorielle "Crêt-du-Puy - Clêmesin" – Urbaplan, mai 2020.

² Etude de base – « Plan directeur du tourisme : Vers un projet touristique par la mobilité douce pour Val-de-Ruz » – HE-Arc & Esplanade aménagement SA – Février 2021.



L'étude identifie quatre objectifs pour répondre à ces défis :

1. compléter le réseau de randonnée pédestre existant par des chemins de randonnée de caractère attractif ;
2. renforcer les infrastructures de restauration et d'hébergement ;
3. dynamiser les établissements publics dans les secteurs dédiés aux loisirs hivernaux ;
4. mettre en place le principe de la conversion du paiement du stationnement en avoir à faire valoir dans des lieux de restauration, d'hébergement et de vente.

Pour atteindre ces objectifs, six propositions de mesures sont évoquées :

- a. compléments au réseau de randonnée pédestre de montagne ;
- b. compléments au réseau de randonnée pédestre de plaine ;
- c. aménagement des portes (portes d'entrée dans le territoire touristique) ;
- d. développement de l'offre de transports publics ;
- e. valorisation de l'équipement d'accueil ;
- f. mise en place d'un écosystème économique.

Stratégie de développement touristique : Plan d'actions – Val-de-Ruz 2030 – 2022³

Dans la continuité du travail de HE-Arc & Esplanade aménagement SA, la phase de formalisation du plan d'aménagement local a nécessité un travail supplémentaire pour la thématique du tourisme afin de mieux cerner les incidences spatiales de la planification touristique. Dans ce cadre, TalentisLab et Espace libre SA ont proposé de synthétiser la stratégie touristique communale en trois axes majeurs, soit :

1. l'hébergement ;
2. la mobilité et l'économie circulaire ;
3. les activités touristiques.

Les actions prioritaires identifiées pour développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs sont :

- consolider et améliorer l'offre hôtelière ;
- développer la parahôtellerie par un réseau de chambres d'hôtes ;
- favoriser l'installation d'hébergements insolites et éphémères ;
- valoriser le site stratégique de La Vue des Alpes ;
- créer une aire d'accueil de camping-cars ;
- concevoir une mobilité touristique durable ;

³ Stratégie de développement touristique : Plan d'actions – Val de Ruz 2030 – Etude de base sectorielle pour l'élaboration du plan directeur communal d'aménagement. TalentisLab & Espace libre SA – Novembre 2022.



- encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs ;
- consolider / moderniser l'offre en activités de loisirs ;
- organiser et pérenniser les loisirs hivernaux ;
- accompagner le développement des loisirs hivernaux du domaine Crêt-du-Puy / Clêmesin.

Pour inscrire ces actions dans la planification territoriale communale, dix fiches opérationnelles dédiées au tourisme ont été intégrées dans le plan directeur communal d'aménagement adopté par le Conseil communal en avril 2024. Selon le degré de maturité des projets, certaines affectations ont pu être justifiées dans le plan communal d'affectation des zones (PCAZ) sur la base du plan directeur communal d'aménagement.

Groupe de travail « Avenir Vue-des-Alpes »

Site emblématique du territoire de Val-de-Ruz, La Vue-des-Alpes cristallise de nombreux intérêts et réflexions depuis plusieurs années. Le Groupe de travail « Avenir Vue-des-Alpes » composé notamment de représentants de la commune, de l'ADVAT⁴, du Parc naturel régional Chasseral, de Objectif:NE⁵, de Tourisme neuchâtelois, du Centre nordique et des communes de La Chaux-de-Fonds et de La Sagne, a permis de coordonner entre les acteurs les projets d'animation et d'événements autour du site de La Vue-des-Alpes. Les enjeux relatifs à l'implantation du parc éolien dans le secteur de Crêt-Meuron ont également été abordés en questionnant la cohabitation entre développement touristique et éoliennes, en particulier au niveau de la sécurité des usagers et des périmètres d'exclusion.

En complément aux démarches effectuées dans le cadre du groupe « Avenir Vue-des-Alpes », le PNRC a initié des réflexions sur la valorisation du site de La Vue-des-Alpes en regard notamment des enjeux paysagers, en particulier via l'approche de l'« observatoire photographique du paysage » en tant qu'outil d'aide à la décision. Ces réflexions ont notamment été testées par la réalisation des différentes éditions de l'événement « Art-en-Vue » sur le site même. Une démarche participative sous la forme d'une marche-débats a été organisée à l'automne 2023 pour questionner les usagers sur leurs attentes quant à l'avenir et à l'aménagement du site. Une résidence d'une quinzaine d'étudiants en architecture (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles) a également contribué à apporter un regard externe sur les valeurs du site, tout comme le

⁴ ADVAT = Association de développement La Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran.

⁵ Anciennement RUN.



groupe ayant participé au « challenge Microcité » sur le thème de la valorisation de La Vue-des-Alpes en 2023.

Après la restitution des résultats, le processus mené par le PNRC s'est également matérialisé sous la forme d'interventions d'urbanisme éphémère.



Figure 4 : Interventions d'urbanisme éphémère sur le parking de La Vue-des-Alpes.

En matière de mobilité douce, l'intérêt de créer une boucle pédestre sécurisée et accessible aux personnes à mobilité réduite autour du col a conduit à l'étude d'un franchissement de la route cantonale. Menée par le bureau GVH et l'architecte-paysagiste Pascal Heyraud, cette étude de variantes présente un aménagement concret à mettre en œuvre.

Acquisition et rénovation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes

L'opportunité de l'acquisition de l'hôtel-restaurant s'est présentée à la commune dans le sillage de la fin de l'exploitation de cette infrastructure par le précédent propriétaire.

Le projet d'acquisition de cet hôtel-restaurant avec sa rénovation a induit des réflexions de fond au sein des autorités communales afin de caler le positionnement de cet établissement pour donner de nouvelles perspectives au site.

En 2022, le Conseil communal a établi le « rapport d'information au Conseil général présentant la vision touristique et la stratégie foncière » du site de La Vue-des-Alpes. Ce rapport présente une synthèse des études antérieures mentionnées ci-dessus sous l'angle de l'opportunité de l'acquisition de l'hôtel-restaurant.



Figure 5 : Travaux de rénovation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, été 2025.

Les besoins inhérents à la rénovation et au positionnement de l'hôtel-restaurant ont incité les autorités à mettre en place une structure de projet spécifique. Un comité de pilotage de projet a été constitué puis une société anonyme pour assurer la gestion et l'exploitation de l'établissement.

Avec cet important projet qui implique une forte mobilisation, une nouvelle impulsion est lancée. Considérant que l'hôtel-restaurant et le site de La Vue-des-Alpes constituent un ensemble pertinent, une nouvelle organisation se dessine avec l'association 'VDA 360' dont les buts sont la coordination, la concertation et les échanges autour des activités déployées sur le site.

Synthèse et enseignements

Les rencontres, les coordinations et les différentes études mentionnées ci-dessus démontrent les aléas induits par une politique touristique en cours de gestation à l'échelle communale. Si la planification supérieure, les diagnostics et nombre d'orientations, d'objectifs et de propositions de mesures convergent entre les mandataires chargés de ces études, la stratégie touristique n'est pas encore formalisée et peine par conséquent à se traduire dans la planification des autorités.

Actuellement, force est de constater qu'il n'existe pas encore de réelle culture touristique pouvant constituer le socle d'une stratégie forte pour ce domaine d'activités à Val-de-Ruz. Au-delà des projets ponctuels, c'est à l'émergence de cette culture du tourisme qu'il s'agit de travailler.



Pierre angulaire du système, la thématique de la gouvernance n'a jusqu'à présent pas été traitée de manière concluante et les opportunités de projets, manifestations ou événements mettent parfois à mal les embryons d'un positionnement clair, basé sur des valeurs fortes partagées par les autorités et les acteurs.

Le but de la présente approche vise donc à reprendre les éléments-clés pour ancrer les principes et actions de base dans une stratégie partagée, synthétique et facilement communicable.



2. Ancrage de la stratégie touristique communale

Les atouts de Val-de-Ruz Le positionnement du territoire de Val-de-Ruz sur le plan touristique repose principalement sur les atouts dont dispose la destination. Territoire entre **plaine et montagnes**, le Val-de-Ruz se démarque par la **qualité de ses paysages**⁶ ainsi que par une **nature riche et diversifiée**. Entre Chasseral et Le Mont-Racine, les parcours de randonnées permettent d'apprécier particulièrement ces atouts naturels et paysagers qui offrent un panorama sur les crêtes du Jura, le Plateau suisse et jusque vers les Alpes.

Le territoire de Val-de-Ruz est connu pour ses **sites emblématiques** :

- secteur La Vue-des-Alpes – Tête de Ran, lieu de passage historique qui lie Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds et qui offre un accès privilégié au parcours des crêtes ;
- Le Crêt-du-Puy – Les Bugnenets-Savagnières qui accueillent, sur les coteaux du Chasseral, le plus vaste domaine skiable de l'Arc jurassien ;
- Evologia, site de formation aux métiers de la terre avec espaces didactiques et haut lieu culturel et événementiel de Val-de-Ruz.

Ces spots, qui accueillent des publics différents et complémentaires, sont les lieux les plus visités du Val-de-Ruz et rayonnent loin à la ronde grâce à leurs qualités spécifiques et à leur panorama. Toutefois, l'offre touristique locale ne se limite pas à ces sites emblématiques ; elle est bien plus large et cache encore de **nombreuses pépites** (hébergements, métairies, musées, etc.) qui méritent d'être davantage promues.

Avec ses qualités naturelles et l'urbanisation contenue, la plaine agricole est également une composante marquante du territoire. Le réseau viaire qui sillonne la plaine est propice à la mobilité active pour les personnes réticentes aux forts dénivelés et permet de lier de nombreux points d'intérêts tout en veillant à une cohabitation harmonieuse avec les contraintes de l'exploitation agricole.

Par sa topographie qui lie plaine et montagnes, le Val-de-Ruz représente un territoire idéal pour la pratique des **sports et des loisirs**. En hiver, la pratique du ski et du ski de fond attire nombre de visiteurs, grâce notamment à plusieurs installations de remontées mécaniques. Si les conditions d'enneigement ont eu raison de plusieurs installations ces quinze dernières années, des activités

⁶ Val-de-Ruz a reçu le prix du Paysage de l'année 2022 par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire.



complémentaires ont émergé en hiver, notamment les randonnées en raquettes, le ski-alpinisme ou d'autres activités de glisse (bouées, luge, etc).

Quant à la randonnée pédestre, le vélo, le VTT et les parcours équestres, ces activités restent très prisées quelques soient les saisons. Les différences d'altitude entre le littoral et les crêtes offrent des températures plus fraîches en été et permettent de passer au-dessus du brouillard en hiver, générant selon les conditions météorologiques un excursionnisme important, mais irrégulier. Une offre riche en expérience, originale et attractive peut être le catalyseur à la transformation d'une part de l'excursionnisme en tourisme.

Au niveau des **activités culturelles**, les sites emblématiques concentrent également une grande partie des événements et manifestations régionales qui témoignent du fort ancrage au terroir vaudruzien. A titre d'exemple, le site d'Evologia accueille notamment les manifestations suivantes : Poésie en arrosoir, Les Jardins musicaux, Fête la Terre, théâtre, expositions, ...

Le site de La Vue-des-Alpes se distingue avec les événements suivants : Alt+1000, expo-photo de l'ADVAT, fête de lutte, course cycliste « Ruban bleu », Alps view festival, ...

Sans exhaustivité, les quelques manifestations citées ici mettent en valeur les qualités spécifiques de ces sites et témoignent du potentiel pour le « slow tourism ».

Un contexte local riche et complémentaire

Situé au cœur de la région Jura & Trois-Lacs, le territoire de Val-de-Ruz tisse le lien entre lac et montagnes et est ancré sur le chemin des crêtes entre les sommets du Chasseral (1'607 m) et du Chasseron (1'608 m).

Trait d'union du littoral et des montagnes du canton de Neuchâtel, Val-de-Ruz profite de la proximité directe des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds qui sont des pièces maîtresses pour le développement des domaines d'activités stratégiques définis dans le masterplan Jura & Trois-Lacs.

La complémentarité des territoires enrichit l'offre touristique et renforce le positionnement régional. Ainsi, Val-de-Ruz partage plusieurs sites touristiques (La Vue-des-Alpes, Les Bugnenets-Savagnières, Chaumont) avec les communes voisines ce qui induit des collaborations régionales. Le positionnement de Val-de-Ruz entre aussi en parfaite complémentarité avec l'offre riche et variée, en particulier en matière de MICE et culture des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.



Une offre adaptée à la clientèle

Selon le masterplan Jura & Trois-Lacs, la stratégie de promotion s'oriente principalement vers le maintien et la fidélisation de la clientèle suisse composée selon les groupes-cibles suivants :

- **Best Agers⁷** : public principal de la région Jura & Trois-Lacs, ces visiteurs recherchent le bien-être, la nature et les grands espaces. Ils portent également un fort intérêt pour le terroir et la gastronomie et sont à la recherche de restaurants et d'hébergements de qualité. Les Best Agers ont du temps et des moyens.
- **DINKS⁸** : public à fort potentiel pour la région, les DINKS recherchent des hébergements insolites, atypiques mais de qualité. Principalement à la recherche d'expériences uniques, ce public porte un intérêt aussi à la gastronomie traditionnelle ou plus originale. L'alternance entre nature et milieu urbain dans le mode « slow-down » est recherchée.
- **Familles** : public exigeant au niveau de la diversité de l'offre afin de contenter petits et grands tout en assurant des tarifs attractifs. La complémentarité entre lac et montagnes représente un atout important. Toutefois, l'offre actuelle en infrastructures et activités aisément accessibles aux enfants ne permet pas un positionnement uniquement focalisé sur ce public.
- **MICE⁹** : secteur à fort potentiel dans la région Jura & Trois-Lacs. La capacité d'accueil réduite du Val-de-Ruz permet tout au plus un positionnement ponctuel sur ce segment de clientèle qui privilégie plutôt les centres urbains recensant plusieurs sites d'accueil de grande capacité. Val-de-Ruz peut néanmoins offrir des lieux de rencontre adaptés et des activités originales pour les séminaires d'entreprises à taille humaine.

Quant à la clientèle hors frontières nationales, elle présente un fort potentiel car elle est encore sous-exploitée. La mobilisation de cette clientèle internationale implique toutefois de plus importantes démarches promotionnelles qui dépassent les moyens actuels de la commune.

Les multiples atouts du Val-de-Ruz sont également très prisés par la **population de la région Jura & Trois-Lacs**. Il est donc primordial d'assurer des retombées pour

⁷ Best Agers = seniors.

⁸ Double Income No Kids : couples à double revenus sans enfants.

⁹ MICE est l'abréviation de : « Meetings, Incentives, Conferences, Events » et désigne le tourisme lié au domaine des affaires.



Stratégie touristique communale

l'économie locale, notamment en regard de la pression qu'exercent les touristes et les excursionnistes sur le territoire.



3. Concept du développement touristique

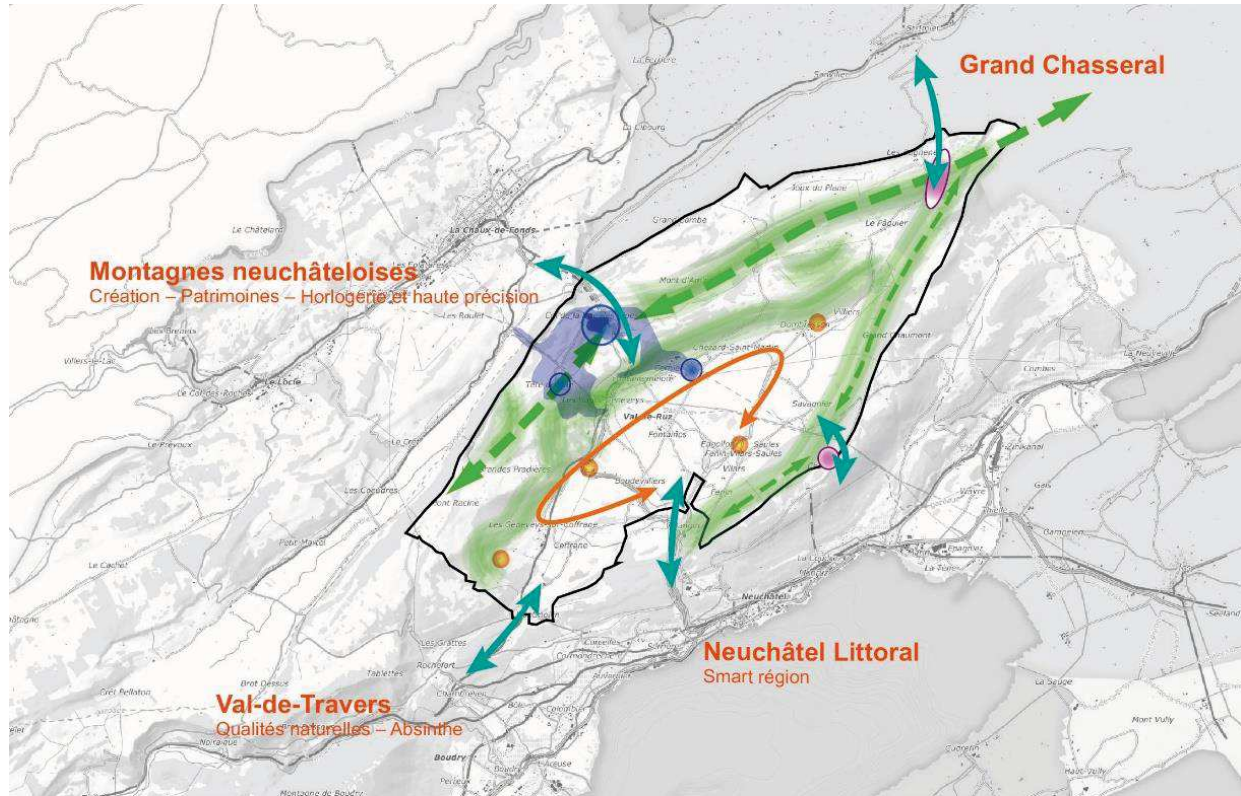
Pour assurer un **développement durable et qualitatif** du tourisme à Val-de-Ruz, une approche claire et pragmatique est recommandée car les ressources financières et structurelles à disposition sont limitées et la culture du tourisme est à construire. Le réflexe de l'**accueil des visiteurs**, de la mise en **cohérence de l'offre** et de son **attractivité** sont des points clés pour stimuler l'économie touristique. Des **priorités** et des **actions ciblées** sont nécessaires à la stratégie touristique communale.

Attirant les plus grands flux de visiteurs de la commune, les sites emblématiques de La Vue-des-Alpes – Tête de Ran, des Bugnenets-Savagnières – Crêt-du-Puy et d'Evologia sont victimes des pics d'affluence, révélateurs d'infrastructures insuffisantes et peu structurées, générant de fait peu de retombées économiques en regard des impacts de leur fréquentation. **En orientant l'attention sur ces sites à forte affluence et en particulier sur le site touristique prioritaire, les autorités communales entendent améliorer l'image de la commune par un accueil de qualité qui contribuera au rayonnement de l'ensemble du territoire avec une dynamique profitable à tous les prestataires touristiques.**

Comme la plupart des sites emblématiques mentionnés ci-dessus et les sites à forte fréquentation (Chaumont ou encore le secteur de La Tourne en marge du territoire communal) se situent le long des crêtes et constituent des cols ou des points de vue remarquables, ils présentent aussi de grands défis en matière d'accessibilité par la mobilité durable. En conséquence, il s'agit de veiller à une offre touristique variée qui puisse aussi remédier aux aléas de la météo et qui puisse répondre à d'autres besoins des visiteurs que les activités physiques soutenues exigées par le parcours des crêtes. Ainsi, les points d'intérêt existants en plaine apportent une offre complémentaire aux sites emblématiques.

Concept général

- Promouvoir un tourisme durable, basé sur les qualités naturelles et paysagères régionales.
- Améliorer l'accueil et structurer l'offre touristique sur les sites emblématiques, en particulier pour le site prioritaire de La Vue-des-Alpes.
- Renforcer l'accès aux sites emblématiques par la mobilité durable.
- Favoriser l'émergence de projets complémentaires aux sites emblématiques.
- Stimuler la découverte des points d'intérêt touristique de la plaine par la mobilité active.
- Renforcer les liaisons avec les communes voisines.



Légende

- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Structure forestière |  | Site touristique prioritaire (périmètre restreint) |
|  | Chemin des crêtes (national) |  | Site touristique prioritaire (périmètre élargi) |
|  | Chemin des crêtes |  | Composante-clé du site prioritaire |
|  | Liaisons structurantes vers régions voisines |  | Site emblématique local |
|  | Mobilité douce en plaine |  | Hébergement structurant |

Figure 6 : Concept général. Source fond de carte : SITN.



Une approche intégrée

Le concept touristique de Val-de-Ruz repose sur une approche plurielle fondée sur les thématiques suivantes qui allient atouts spécifiques, actions territoriales, projets de développement et d'événements, communication et gouvernance :

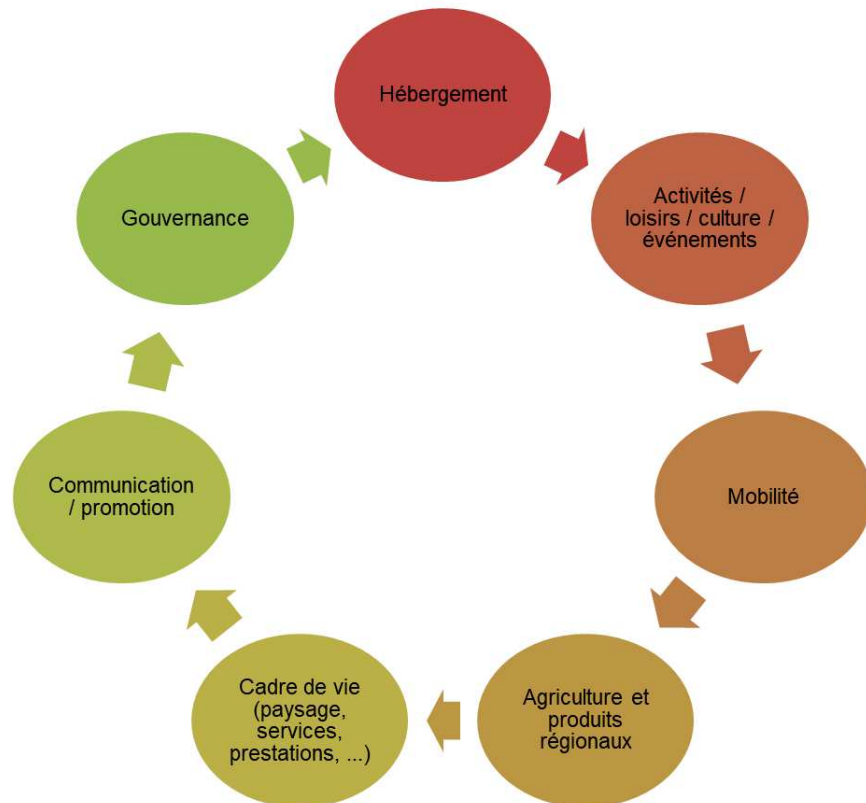


Figure 7 : Approche intégrée des thématiques touristiques

Des objectifs clairs et mesurables

Alors que la stratégie touristique dessine le fil rouge des multiples actions à entreprendre pour contribuer à l'émergence d'une véritable culture du tourisme ainsi qu'à l'essor de l'activité touristique, les effets des projets doivent rester concrets et mesurables.

Les objectifs quantitatifs mentionnés ici s'accompagnent aussi d'effets indirects sur l'économie locale. Le maintien d'un commerce, le développement d'une activité artisanale, l'offre culturelle ou l'amélioration d'une infrastructure de mobilité sont autant de domaines qui peuvent profiter indirectement d'une augmentation du nombre de clients potentiels induits par le tourisme.



Pour que l'économie locale tire parti de l'activité touristique, l'accueil des visiteurs doit s'accompagner d'opportunités de consommation pour ces derniers une fois sur place.

Pour vérifier la cohérence entre la stratégie et la mise en œuvre de la politique communale, il convient notamment de mesurer les retombées économiques directes, soit les dépenses des touristes (voire des excursionnistes) générées sur le territoire, ainsi que les effets du tourisme sur l'économie locale, notamment par les emplois directs créés dans la branche.

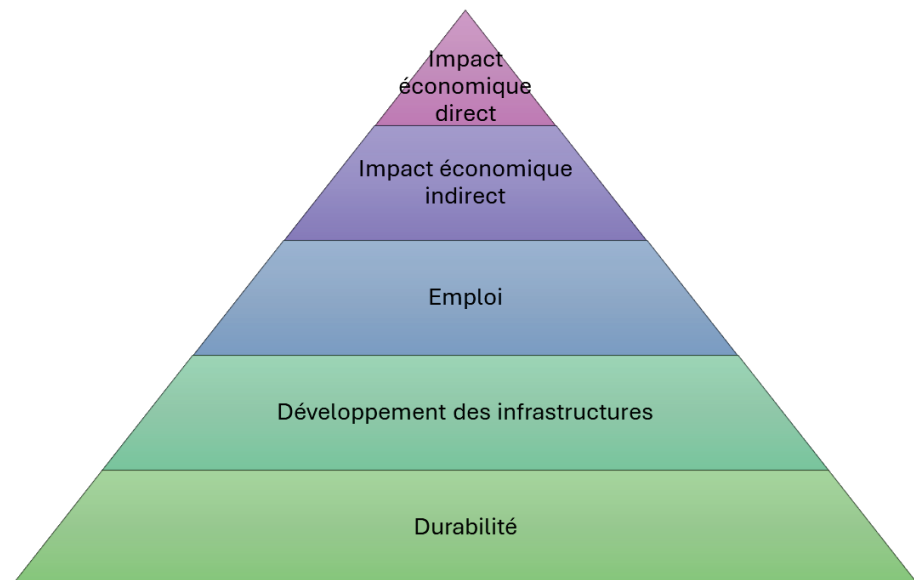


Figure 8 : Effets du tourisme sur le développement régional.



Dans ce sens et dans un souci de pragmatisme, la Commune préconise d'évaluer annuellement les indicateurs suivants :

- la fréquentation des lignes de transports en communs ;
- le nombre de nuitées enregistrées dans la région « Val-de-Ruz » ;
- la durée de séjour moyenne enregistrée dans la région « Val-de-Ruz » ;
- les nouvelles offres touristiques et événements majeurs créés.

Considérant que le nombre moyen de nuitées (de l'ordre de 7'800 nuitées) enregistré au cours des vingt dernières années a fortement varié¹⁰ pour atteindre un niveau particulièrement bas à fin 2024 (environ 1'500 nuitées), l'objectif est de générer quelques 8'000 nuitées par an d'ici cinq ans.

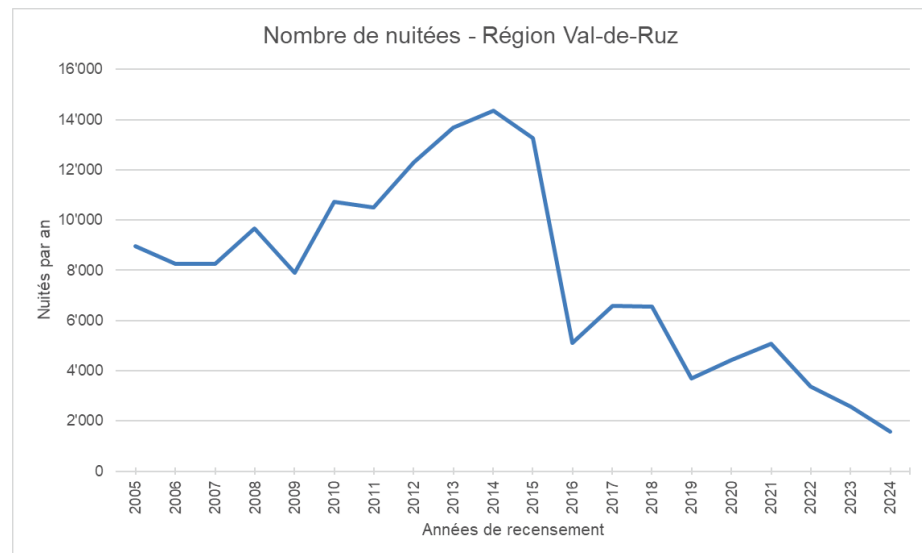


Figure 9 : Evolution du nombre de nuitées par an. Sources : OFS, HESTA.

¹⁰ Cette variation s'explique par l'évolution des établissements hôteliers et en particulier par le regain d'intérêt des touristes pour les régions rurales durant la période du COVID.



En ce qui concerne la durée moyenne de séjour, cet indicateur a également connu d'importantes variations au cours des vingt dernières années pour atteindre une valeur moyenne sur vingt ans de 2.1 jours/séjour. Cette durée de séjour est supérieure à la moyenne cantonale établie à 1.7, mais accuse toutefois un fort déclin en 2024 avec une durée moyenne de 1.3 jours/séjour. A l'horizon des cinq prochaines années, l'objectif visé est de recouvrer une durée de séjour moyenne de 2.1.

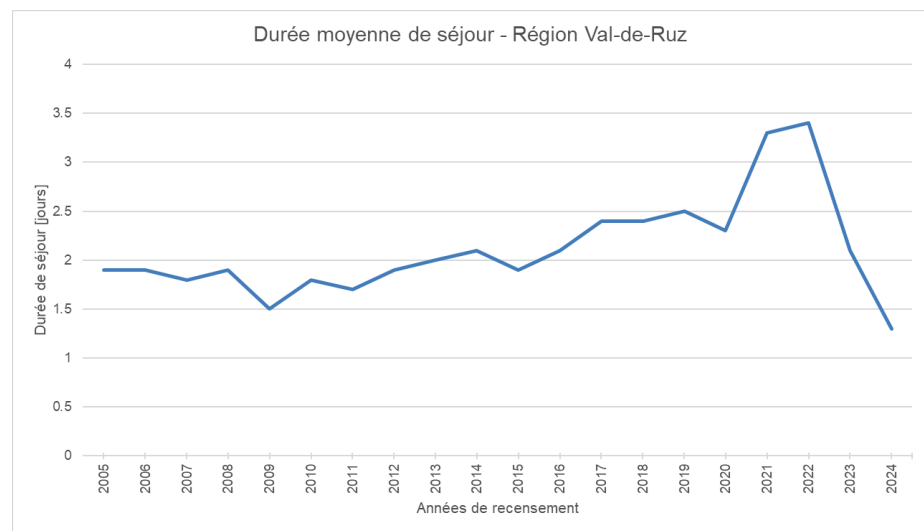


Figure 10 : Evolution de la durée moyenne de séjour dans la région. Sources : OFS, HESTA.



4. Axes stratégiques

4.1. Axe 1 – Améliorer l'offre touristique

Développer le site touristique prioritaire

La Vue des Alpes – Tête de Ran

Marqué par le passage de la route cantonale, le col historique de La Vue-des-Alpes assure la liaison entre le Plateau suisse (via le Littoral) et les hauts-plateaux jurassiens (via les Montagnes neuchâteloises). Alors qu'elle peut présenter une importante charge en trafic en cas de fermeture de l'autoroute, la route cantonale RC 1320 « coupe » le site de La Vue-des-Alpes. A la fois atout de desserte du site touristique, la route pose des défis urbanistiques pour la perméabilité de la mobilité douce et la tranquillité du site.

La cohabitation historique entre franchissement des crêtes et parcours de randonnée qui longent celles-ci, résultant de la configuration particulière du col, doit faire l'objet d'une attention spécifique afin de développer les synergies entre les deux fonctions du lieu. La gestion du trafic ainsi que du stationnement doit répondre à la fois aux impératifs de sécurité et aux enjeux de qualité de l'espace afin d'assurer la convivialité du site.

De manière plus détaillée, le site fait l'objet d'une fiche spécifique dans le plan directeur communal d'aménagement :

- T-L-1_Valoriser le site stratégique de La Vue des Alpes.

Quant à Tête de Ran, sa localisation en marge de l'axe routier principal lui confère un statut davantage orienté vers l'immersion dans la nature et les montagnes. Fortement fréquenté par un public plus orienté « sport & nature », l'avenir du site doit s'inscrire dans une complémentarité avec le col de La Vue-des-Alpes.

Evologia

Autre composante du périmètre élargi du site prioritaire, le site est dédié à la promotion des métiers de la terre, du terroir et lieu de la culture de Val-de-Ruz. Avec son originale Grange aux Concerts, le bâtiment du Mycorama, les jardins et les serres, le site accueille – sur le plan touristique – spectacles, musées, expositions et animations. Son accessibilité qui sera renforcée avec la gare du futur RER fait de ce site un point d'accueil structurant pour le tourisme à Val-de-Ruz.

L'attractivité du site d'Evologia postule les actions suivantes :



- développer le réseau de mobilité durable autour de ce site ;
- promouvoir les activités de loisirs, culturelles et événementielles dans ce lieu emblématique ;
- mettre en valeur les métiers de la terre pour la sensibilisation à la nature (agriculture, apiculture, horticulture, etc).

Consolider les sites emblématiques de niveau local

En appui du site touristique prioritaire, les sites emblématiques de niveau local se distinguent par les flux de visiteurs qu'ils accueillent. Ils jouent un rôle important dans la structure touristique régionale.

Le Crêt-du-Puy – Les Bugnenets-Savagnières

Situé sur les coteaux de Chasseral, ce site intercantonal (constitué par le domaine des Bugnenets – Le Crêt-du-Puy côté Val-de-Ruz et Les Savagnières côté Saint-Imier) accueille le plus vaste domaine skiable de l'Arc jurassien. Outre les nombreuses résidences implantées côté bernois, le domaine recense plusieurs infrastructures d'accueil du public, telles que le « Kiosque du Terroir », un hôtel-restaurant ouvert toute l'année, trois établissements saisonniers, trois métairies ainsi que, à proximité, l'hôtel-restaurant du Col du Chasseral.

Pour Val-de-Ruz et à l'instar de Chaumont, ce site entre en synergie avec les métairies sises sur le territoire communal. Pour les autorités communales, le positionnement touristique de ce site induit les orientations suivantes :

- collaborer au développement d'une offre quatre saisons en partenariat avec l'association « Avenir Savagnières-Bugnenets » ;
- travailler au développement de la liaison en transports publics vers Saint-Imier (complément au Snowbus) et à l'accessibilité en général ;
- valoriser les métairies sur le chemin des crêtes (Fornel – Clêmesin – Aarberg) ;
- renforcer la mise en réseau des sites à forte fréquentation.

Les points d'intérêt locaux

De manière plus ponctuelle, différents lieux et infrastructures complètent l'offre touristique de Val-de-Ruz et constituent des relais importants, notamment le musée Felco ou encore le Moulin de Bayerel.

Considérer les points d'intérêt des communes voisines

Situés aux abords immédiats du territoire de Val-de-Ruz et inscrits dans les lieux de transit structurants, les sites des communes voisines entrent en relation directe avec l'offre touristique vaudruzienne.



Chaumont

L'entité de Chaumont est partagée entre les territoires de Val-de-Ruz et de la Ville de Neuchâtel. Alors que la partie vaudruzienne est principalement dédiée à l'habitat, la partie touristique qui accueille hôtel-restaurant, funiculaire, piste VTT downhill, acrobranche et terrains de sport se situe sur le territoire de la Ville de Neuchâtel. Côté ville, le site est reconnu comme site touristique prioritaire au sens du plan directeur cantonal. A l'échelle du territoire de Val-de-Ruz, il est donc pertinent d'assurer un lien entre le sommet de Chaumont et le Chasseral en tirant parti des relais que peuvent offrir les métairies sur le parcours des crêtes.

Aussi, pour connecter le site touristique de Chaumont au territoire vaudruzien, il convient de :

- valoriser les métairies sur le chemin des crêtes (Fornel – Clêmesin – Aarberg) ;
- renforcer la mise en réseau des sites à forte fréquentation.

Valangin

Avec son château et son bourg médiéval, le village de Valangin fait partie intégrante du site touristique prioritaire de Chaumont, sur le territoire de la Ville de Neuchâtel. Implanté aux abords des gorges du Seyon, Valangin marque le trait d'union entre le Littoral et le Val-de-Ruz.

- Considérer le site de Valangin dans la promotion des activités de la destination.

Col de La Tourne et Les Rochers de Tablettes

Situés sur le territoire de la commune de Rochefort, le Col de La Tourne et le site des Rochers de Tablettes constituent un autre point d'intérêt des crêtes du Jura.

- Considérer ce site pour le parcours des cols du secteur.

Renforcer l'hébergement Le renforcement de l'offre en hébergement est un élément-clé de l'économie touristique. L'augmentation du nombre de nuitées et la prolongation de la durée de séjour dans la commune impliquent une offre hôtelière et para-hôtelière de quantité et de qualité adéquates.

A l'échelle de Val-de-Ruz, l'hébergement présente des potentialités au niveau des hôtels, chambres d'hôtes, hébergements de groupes (chalets), agritourisme



(métairies), accueil des camping-cars et d'une offre nouvelle à créer sous la forme d'hébergements insolites.

La thématique de l'hébergement est développée dans le plan directeur communal d'aménagement par les fiches suivantes :

- T-H-1 Consolidier et améliorer l'offre hôtelière ;
- T-H-2_Développer la parahôtellerie par un réseau de chambres d'hôtes ;
- T-H-3_Favoriser l'installation d'hébergements insolites et éphémères ;
- T-L-2_Créer une aire d'accueil de camping-cars.

Promouvoir les activités de loisirs, la culture et les événements

Pour allonger la durée de séjour, le développement de l'offre en activités est essentiel. En plus de proposer des services à la population locale, le développement des activités de loisirs et des expériences touristiques contribue à l'essor de l'économie touristique. La diversité et l'attractivité de l'offre est dictée par les différents public-cibles.

Les activités à développer doivent correspondre au positionnement stratégique de Val-de-Ruz, soit le tourisme durable, ancré dans un paysage et un milieu naturel préservé. Les activités et événements peuvent aussi s'inscrire dans une démarche de sensibilisation et d'orientation des visiteurs pour des expériences respectueuses du cadre de vie. Sur la base du positionnement stratégique de Val-de-Ruz, la cohérence de l'offre en activités doit être travaillée pour renforcer l'attractivité et l'image de la destination.

Le plan directeur d'aménagement traite cette thématique par les fiches suivantes :

- T-A-1_Consolider / moderniser l'offre en activités de loisirs ;
- T-A-2_Organiser et pérenniser les loisirs hivernaux ;
- T-A-3_Accompagner le développement des loisirs hivernaux du domaine Crêt-du-Puy / Clêmesin.



4.2. Axe 2 – Promouvoir un tourisme durable

Développer la mobilité durable

Les escapades en nature représentent un point fort de Val-de-Ruz. L'accès aux crêtes et aux sites naturels est très prisé des visiteurs mais pour profiter de ces espaces, le recours à la voiture est encore incontournable. La desserte des lieux les plus fréquentés par une offre en transports en commun est donc une priorité, d'autant plus que la Neuchâtel Tourist Card (NTC) assure la gratuité des transports publics en cas de nuité dans le canton.

La promotion de la mobilité douce et le développement de la mobilité durable par des transports en commun permettent non seulement de préserver l'environnement au sens large, mais sont aussi des actions propres à stimuler la mobilité active. Les nombreux cols qui ceignent le territoire vaudruzien peuvent aussi présenter des défis intéressants pour les cyclistes aguerris.

Le plan directeur communal d'aménagement traite ces enjeux par le biais des fiches suivantes :

- T-M-1_Concevoir une mobilité touristique durable ;
- T-M-2_Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs.

Valoriser le paysage et la nature

Atouts fondamentaux pour la promotion de la destination et écrin au tourisme durable, la nature et le paysage du Val-de-Ruz impliquent à la fois des mesures de préservation et de valorisation. Plusieurs actions peuvent contribuer à la valorisation de ces éléments-clés :

- mettre en œuvre des mesures d'entretien du paysage et des milieux naturels (plans de gestion, développement des écoréseaux, etc) ;
- sensibiliser les visiteurs à l'environnement (brochures, visites guidées, ateliers thématiques, actions citoyennes, etc) ;
- organiser des événements et manifestations en lien avec le site (expo photos, conférences, etc) ;
- sensibiliser le public aux contraintes des exploitants agricoles qui entretiennent les milieux avec aussi des objectifs productifs à atteindre.

Promouvoir les circuits-courts et le savoir-faire local

Terre productive, le Val-de-Ruz fait aussi la part belle aux produits du terroir et au savoir-faire artisanal. Les ressources locales méritent d'être valorisées via les circuits-courts pour renforcer le tissu et l'identité locale. La promotion des énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, bois) ainsi que les mesures d'économie entrent pleinement dans la notion d'écorégion. Le tourisme durable



Stratégie touristique communale

représente aussi une opportunité pour revendiquer ces valeurs et les matérialiser pour une expérience immersive :

- promouvoir les produits du terroir dans les sites touristiques et lieux publics ;
- favoriser le contact entre producteurs et consommateurs ;
- communiquer les actions favorables à la durabilité ;
- mettre en valeur le savoir-faire local : artisanal, culturel et industriel.



4.3. Axe 3 – Consolider la gouvernance et renforcer les partenariats

Définir le rôle des instances communales

De manière générale, les autorités communales ont pour mission de réguler les activités qui se déploient sur le territoire communal dans l'intérêt public.

En matière de tourisme, le rôle de la Commune consiste principalement à **déterminer les conditions-cadres favorables à l'essor de cette activité économique portée principalement par les acteurs privés.**

Au niveau des conditions-cadres, la Commune a notamment pour mission de planifier les activités à incidence spatiale sur son territoire, par l'intermédiaire du plan d'aménagement local ou de planifications de détail (plans spéciaux) qui permettront le déploiement des activités touristiques selon des règles spécifiques. Comme mentionné aux chapitres 1.2 et 0 ci-dessus, les opportunités de développement s'accompagnent de nombreuses conditions ou contraintes exigées par la planification fédérale, cantonale et régionale. Il appartient donc à la Commune de faire valoir ses intérêts pour promouvoir les activités touristiques pertinentes sur son territoire.

En plus des mesures de planification, la gestion des infrastructures de transports, d'équipements de loisirs, des réseaux techniques et d'énergie d'intérêt public incombe à la Commune.

Par son rôle d'organe de régulation et de contrôle, la Commune délivre les autorisations d'exploitation selon les règlements en vigueur dans le respect de l'environnement.

Dans le cadre de ses démarches de planification, de gestion et de contrôle, la Commune intègre la population pour veiller à la pesée d'intérêts entre développement économique, préservation environnementale et intégration sociale de l'activité touristique.

Les instances communales jouent donc un rôle essentiel pour constituer un terrain fertile au déploiement de l'activité touristique. Avec un positionnement clair, la cohérence de l'offre touristique et l'attractivité de la destination sont renforcées.



Structurer le fonctionnement des instances communales

Afin que la Commune puisse assumer son rôle et répondre aux attentes des prestataires et autres acteurs touristiques, l'organisation et les missions de l'administration communale doivent être précisées et structurées.

A cette fin, les actions suivantes doivent permettre de gagner en lisibilité et de veiller au suivi du développement de l'activité touristique au sein de la Commune :

- clarifier la porte d'entrée de l'administration en matière de tourisme en regard aussi des rôles des partenaires (Tourisme neuchâtelois / Parc naturel régional Chasseral, ...);
- déterminer les ressources internes allouées au tourisme (ressources humaines (notamment avec chef de service et chef de projet) & ressources financières (budget « tourisme »);
- attribuer à la Commission de gestion et finances du Conseil général le suivi de la politique touristique communale;
- établir un plan d'actions concrètes découlant de la stratégie touristique;
- assurer un suivi annuel du plan d'actions avec l'évaluation des indicateurs touristiques (voir chapitre 3 – Des objectifs clairs et mesurables);
- assurer les missions de régulation de l'activité touristique : respect des règles, sensibilisation et communication avec les acteurs concernés;
- assurer la coordination transversale avec les autres dicastères vu l'importance des synergies induites par ce domaine d'activités.

Clarifier les missions des acteurs concernés

Considérant la stratégie touristique communale et les conditions-cadres données, il appartient aux prestataires de mener les démarches entrepreneuriales nécessaires au déploiement de l'activité touristique.

Pour ce faire, les prestataires touristiques engagent notamment les actions suivantes :

- développer et renouveler l'offre & les produits touristiques;
- exploiter, entretenir et renouveler leurs infrastructures;
- rechercher le financement & les investisseurs nécessaires au développement souhaité;
- organiser des événements;
- communiquer et contribuer à la promotion de la destination en s'inscrivant dans une offre touristique cohérente et coordonnée.

Pour mener à bien leurs projets, les prestataires peuvent également solliciter l'aide de professionnels et bénéficier des relais associatifs, en particulier Tourisme neuchâtelois.



Pour s'assurer de la conformité du projet avec la stratégie touristique et de la conformité du projet aux règles communales, les prestataires sont invités à consulter la Commune dès les prémises du projet.

Stimuler les acteurs et prestataires touristiques

Dans le but d'instaurer une culture du tourisme et une dynamique favorable à l'économie locale, la Commune a également un rôle à jouer pour renforcer la coordination entre les acteurs touristiques. Cette coordination a pour but l'émergence de synergies entre les acteurs et l'offre touristique proposée.

En favorisant la communication et les échanges entre institutions, associations, acteurs et prestataires ainsi qu'avec la population, les instances communales peuvent contribuer à l'essor de nouveaux projets fédérateurs et profitables à l'ensemble de la collectivité.

En plus du soutien organisationnel et avec l'appui de son réseau de partenaires (Objectif :NE, PNRC, ...), la Commune peut faciliter l'accès à des soutiens financiers aux projets (subventions) pour autant que ceux-ci s'inscrivent dans les principes de la stratégie touristique communale et cantonale.



4.4. Axe 4 – Communiquer & rayonner

Créer une image forte

La mobilisation des différents acteurs liés au tourisme pour dynamiser ce secteur économique implique de se fédérer autour d'un projet commun, d'une identité partagée. Respectueuse des valeurs portées par la Commune et la population, cette identité simple et impactante doit rassembler l'ensemble des atouts du territoire.

Aujourd'hui, c'est la notion d'écoringion' qui caractérise le territoire et le positionnement de la Commune en matière de mobilité, de potentiel énergétique, de l'économie de proximité, du territoire agricole et des espaces naturels.

Avec les mêmes valeurs, une nouvelle marque spécifique, rassembleuse et attractive permettrait avec peu de moyens de stimuler l'identité et le positionnement de Val-de-Ruz. Pour les visiteurs, une marque spécifique renforce le lien au terroir local.

En tant que composante de la région Jura & Trois Lacs et à l'instar de Grand Chasseral ou de Val-de-Travers, la future marque de Val-de-Ruz peut se décliner selon les produits/sites spécifiques.

Cette nouvelle identité a également pour but d'identifier, révéler et promouvoir ce qui distingue la destination de Val-de-Ruz parmi d'autres. C'est donc au travers des valeurs et des atouts de Val-de-Ruz qu'il convient de développer l'argument de vente unique (USP¹¹) de Val-de-Ruz.

Communiquer et promouvoir

Comme toute activité économique, le tourisme est soumis à la concurrence d'autres destinations, d'autres offres. La communication et le marketing sont donc essentiels à la reconnaissance et à la promotion de l'offre locale, en coordination étroite avec J3L afin de bénéficier des canaux existants.

A l'échelle de Val-de-Ruz et avec les moyens à disposition, des actions minimales sont à prévoir pour consolider l'identité et la marque retenue :

- allouer un budget significatif à la communication et le planifier dans le temps ;
- déterminer des ressources pour communiquer : définir qui gère la communication, à qui est-elle adressée et quels moyens de communication sont utilisés ;

¹¹ USP : Unique selling proposition.



- relayer – notamment via le site internet communal et réseaux sociaux – un maximum d'événements et d'activités organisés sur le territoire pour augmenter la visibilité et soutenir les initiatives privées qui s'inscrivent dans la stratégie communale.

Assurer la coordination

Les moyens financiers de la Commune en matière de marketing étant limités, il est fondamental d'assurer la coordination avec les structures et suprarégionales telles que Tourisme neuchâtelois, Jura & Trois-Lacs pour alimenter les campagnes promotionnelles de ces entités qui disposent déjà des réseaux de communication et bénéficient de moyens supérieurs dans ce sens.

Les démarches réalisées au sein de la Commune sont donc à même de nourrir avec des produits concrets les actions marketing des organes de promotion.



4.5. Axe 5 – Stimuler & entreprendre

Déterminer des actions concrètes

Les engagements forts de la commune de Val-de-Ruz pour le site stratégique de La Vue-des-Alpes impliquent des mesures à court et moyen termes pour améliorer l'accueil sur le site et contribuer au bon fonctionnement de l'hôtel-restaurant. Si une impulsion forte a été donnée par la Commune pour l'acquisition et la rénovation de l'hôtel-restaurant, le développement et la gestion de l'offre touristique ne dépendent pas que de la Commune, mais en premier lieu des prestataires touristiques privés.

A ce jour, la Commune identifie les actions concrètes suivantes pour renforcer l'attractivité du site touristique prioritaire de La Vue-des-Alpes :

Mesures à court terme (1-2 ans)

- sur le site, remplacer « #Val-de-Ruz » par « #Vue-des-Alpes » qui permet une identité plus marquée en Suisse avec les Alpes et qui fait mieux rayonner ce site prioritaire ;
- aménager du mobilier urbain pour profiter de la vue des Alpes (bancs, fauteuils, photospot, ...);
- aménager une station de recharge et kit de réparation pour les vélos ;
- aménager des vestiaires et douches pour les sportifs ;
- accueillir l'observatoire astronomique ;
- renforcer la desserte en transports publics ;
- clarifier les conditions de gestion du réseau d'eau potable ;
- déterminer le cahier des charges de l'offre touristique visée pour établir le plan spécial « Vue-des-Alpes »
- coordination avec la planification de l'Etat, notamment en ce qui concerne le site de Pré-Raguel.

Mesures à moyen terme (3-5 ans)

- concrétiser la boucle pédestre principale avec la création d'un franchissement de la RC 1320 ;
- gérer le stationnement sur le site et dans ses abords : en premier lieu, gestion de la durée de stationnement selon les emplacements puis éventuellement sa tarification avec par exemple un remboursement pour les clients de l'hôtel et des restaurants ;
- établissement et mise en œuvre du plan spécial « Vue-des-Alpes » qui traitera notamment les éléments suivants :



- nouvelles constructions ;
- réhabilitation des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel (dépôt SPCH) ;
- nouveaux aménagements importants tels que le réaménagement du parking et l'aménagement de la RC 1320 pour améliorer la liaison entre le parking « de L'Aurore » et le col.

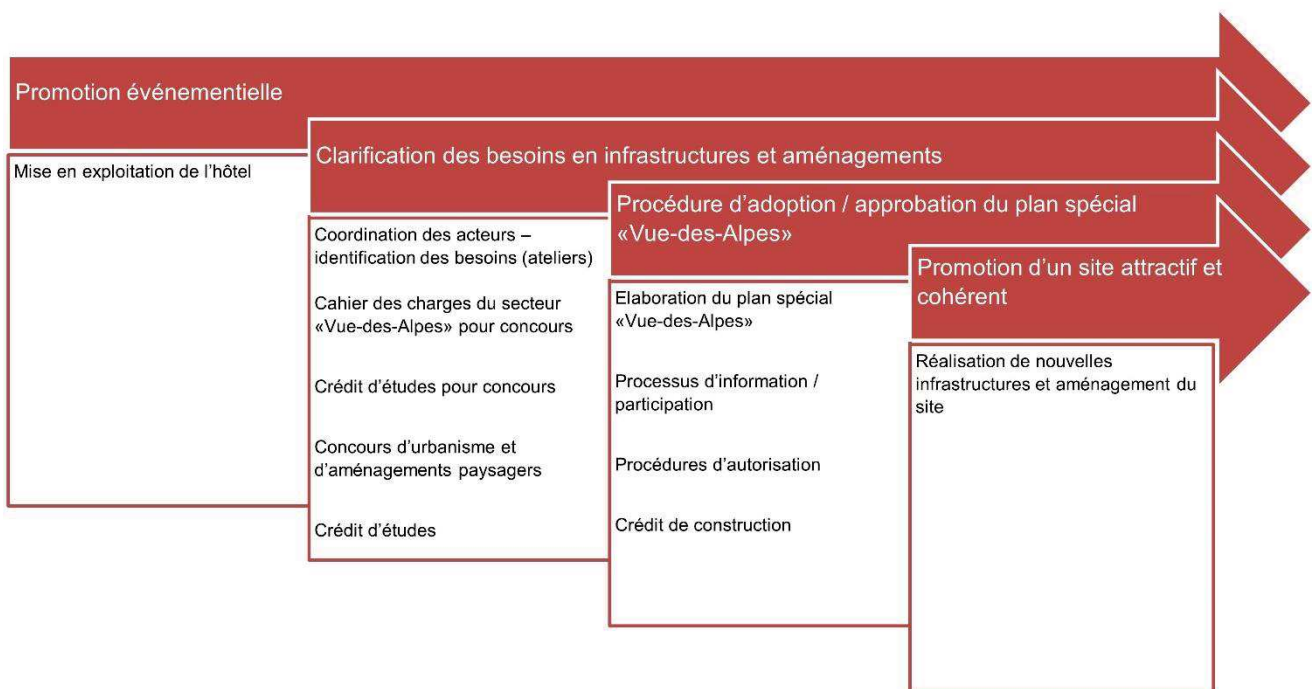


Figure 11 : Etapes de développement et de promotion du site de La Vue-des-Alpes.

Assurer le suivi de la mise en œuvre

Pour que la stratégie touristique puisse se concrétiser, les initiatives entreprises par la Commune doivent trouver écho auprès des prestataires et acteurs touristiques. Le système étant dynamique, des adaptations selon l'évolution du marché et les opportunités sont inhérentes à toute démarche entrepreneuriale. Parmi les nombreux axes et actions identifiés dans la présente stratégie, des priorités doivent être déterminées afin d'insuffler la dynamique vertueuse attendue. Les priorités étant aussi dépendantes des ressources humaines et financières à disposition, la mise en œuvre de la stratégie touristique implique notamment de :

- développer le plan d'actions « tourisme » fondé sur la stratégie :
 - déterminer les mesures concrètes à mettre en œuvre ;
 - déterminer les personnes chargées du suivi de projet (responsables) ;
 - identifier les ressources et moyens nécessaires ;
 - définir un calendrier pour la mise en œuvre avec gestion des priorités.



Stratégie touristique communale

- lancer une démarche d'appel à projets pour enrichir l'offre ;
- mesurer les effets des actions entreprises : objectifs atteints, cohérence avec la demande, adéquation avec la clientèle-cible, actualisation de la stratégie, etc).



5. Synthèse

La thématique du tourisme à Val-de-Ruz n'est pas une page blanche, comme l'attestent l'offre existante ainsi que les nombreuses démarches et études menées depuis de nombreuses années. Le diagnostic et les atouts du Val-de-Ruz sont reconnus par les différents acteurs et l'orientation forte vers le tourisme doux fait l'unanimité.

Avec la concurrence accrue des territoires, le tourisme est une activité très dynamique qui implique de grands efforts pour adapter l'offre aux besoins et attentes des clients.

Pour la collectivité publique, l'enjeu est de pouvoir stimuler et réguler les effets du tourisme sur le territoire. L'affluence de visiteurs induit une pression et potentiellement des nuisances qu'il convient de contrebalancer avec des effets positifs sur l'offre en services à la population et sur l'économie locale.

Si les Autorités de Val-de-Ruz s'impliquent de manière forte avec la reprise de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes pour assurer l'avenir du tourisme dans la commune, cet investissement doit pouvoir donner une impulsion positive à l'ensemble de ce secteur économique.

Toutefois, pour garantir le succès de cette opération, un suivi et des actions complémentaires sont impératifs. Maintenir une politique claire, cohérente et ancrée sur des valeurs fortes est fondamental pour la promotion de la destination.

Même si les ressources communales sont limitées, un travail sur la gouvernance est la clé de voûte du système afin de ne pas décourager des initiatives privées qui permettraient à Val-de-Ruz de tirer parti d'un tourisme doux, respectueux du cadre de vie cher aux Vaudruziens.

« Voyager sans rencontrer l'autre, ce n'est pas voyager, c'est se déplacer. »

Alexandra David Neel



6. Annexe 1

Adéquation de l'offre touristique de Val-de-Ruz en relation aux domaines d'activités stratégiques de Jura & Trois-Lacs :

Nature	
Montagnes jurassiennes	La Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran ; Mont-Racine ; Chasseral (Combe-Biosse) ; Chaumont
Eau	Moulin de Bayerel
Cheval	Parcours de randonnées équestres
Agritourisme	Métairies ; Evologia
Parcs naturels régionaux	Parc naturel régional Chasseral
Bien-être	Hôtel de La Vue-des-Alpes ; Le Manoir
Culture	
Sites historiques	Champ de Bataille de Coffrane (1296) avec sa pierre commémorative ; Site de La Bonneville (ruines peu visibles)
Musées et espaces d'exposition	Musée Felco ; Moulin de Bayerel ; Tractorama ; Espace Abeilles ; Colline aux Lapins ; Musée agricole,...
Terroir et gastronomie	Hôtel de Commune de Dombresson ; D/Clic Terroirs ; Ferme des Vernets ; Laiterie de Savagnier ; Fromagerie de La Joux-du-Plâne ; Miel ; Farine ; Absinthe Larusée ; Jus de pomme ; ...
Événements culturels	Alps view festival ; Alt+1000 festival ; Expo-photo de l'ADVAT ; Fête de lutte ; Visite fortins ; Astronomie ; Fête la Terre ; Jardins musicaux ; Poésie en arrosoir ; FestiValdeRuz, ...
Mobilité	
Mobilité douce	Parcours VTT ; Chemins Chouettes ; V2R bouge ; Chemins de randonnées pédestres ; Sentiers raquettes ;...
Sport	Ski ; Ski de fond ; Luge d'été (toboggan géant) ; Piscine d'Engollon ; Parapente ; Ruban Bleu (vélo de route) ; ...
Croisières	–
Transports touristiques	Snowbus et NordicBus



MICE	
Meetings	Hôtel de La Vue-des-Alpes, Espace FELCO, Moulin de Bayerel
Incentive	–
Congress	–
Events/exhibition	Mycorama (Neuchâtel Vins et Terroirs,...) ; La Rebatte (Val-de-Ruz Expo, les 12 heures du Fromage,...) ;...
Horlogerie	
Traditions	–
Savoir-faire	–
Excellence	–

7. Annexes 2 à 11

Fiches tourisme du plan directeur d'aménagement pour information (non soumises à consultation).

<p>Action prioritaire tourisme Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs</p>	<p>Mesure T-H-1</p>
---	--------------------------------

Consolider et améliorer l'offre hôtelière



Constat - Opportunité

A la lumière du taux d'occupation qui est assez faible (de l'ordre de 15% à 20% selon les statistiques de la taxe de séjour), la capacité hôtelière peut être considérée comme suffisante en regard de l'importance actuelle du tourisme à l'échelle du territoire cantonal. Actuellement, le problème ne réside pas dans le besoin de chambres (lits) hôtelières supplémentaires, mais bien dans l'optimisation des infrastructures existantes.

Pour renforcer l'activité hôtelière, les besoins identifiés sont de l'ordre du soutien à l'exploitation, dans l'optimisation des offres et prestations existantes ainsi qu'au niveau du renforcement du positionnement moyen gamme (en complémentarité de l'offre plus haut de gamme du bord du lac) pour un public-cible lié à la mobilité douce, familial et dans une moindre mesure d'affaires. Toutefois, le développement d'une activité hôtelière ne sera possible qu'en lien avec une offre touristique dynamisée.

Objectifs

- Maintenir la capacité hôtelière actuelle (4 hôtels⁷, soit 230 lits) en créant un environnement propice à motiver les visiteurs à séjourner (activités, accueil, gastronomie, etc.)
- Renforcer l'attractivité du Louverain en permettant le développement d'infrastructures d'accueil
- Permettre aux hôteliers existants de mieux valoriser leur offre par un accompagnement TalentisLAB, HôtellerieSuisse, etc.
- Acquérir de nouveaux marchés en diversifiant la clientèle
- Améliorer le taux d'occupation des infrastructures hôtelières
- Tendre à augmenter la durée de séjour des touristes

⁷ Hôtel de La Vue-des-Alpes – Hôtel du Val – Hôtel de Commune à Dombresson – Le Louverain.

Mise en œuvre

- Activer les moyens humains et la volonté d'aller de l'avant (plus forts ensemble)
- Motiver les acteurs en place pour investir dans l'amélioration de l'offre et de la promotion des établissements par la mise en place de la part de la collectivité publique de conditions-cadres propices au tourisme (mise en œuvre de la stratégie communale)
- Favoriser la collaboration entre les structures existantes (mise en réseau)
- Pérenniser l'emploi dans les infrastructures existantes
- Valoriser l'existant sans dépendre uniquement de nouveaux acteurs hôteliers
- Sensibiliser les prestataires à la réduction de l'impact carbone de l'hôtellerie
- Expliciter le rôle futur des hôtels actuels : en quoi doivent-ils innover ? de quels aménagements (à l'échelle de leur site ET du territoire cantonal) ont-ils besoin pour mieux se démarquer de la concurrence ? Faut-il prévoir de nouveaux aménagements (extensions, activités à proximité, espaces verts de qualité alentours) pour qu'ils soient plus attractifs ?
- Renforcer le caractère unique de l'offre touristique de Val-de-Ruz en exploitant la tendance actuelle de "l'expérience". La stratégie de chaque établissement va s'appuyer ou se construire sur la stratégie touristique mise en place par la Commune. En faisant de la destination un "exemple" de tourisme durable et respectueux de l'environnement, une clientèle sensible à ces éléments pourra être séduite. Des labels doivent être recherchés pour attester de la qualité de l'offre proposée
- Affecter le complexe hôtelier du Louverain en zone à bâtir
- Améliorer l'accessibilité des sites d'hébergements pour tous les modes de transports

Mandats de coordination

Responsable:

A définir

Tâches :

Encourager les structures existantes à travailler de manière digitale (channel management, réservation en ligne, etc.) et à investir dans le rafraîchissement des infrastructures
Offrir un soutien marketing en partenariat avec Tourisme Neuchâtelois
Améliorer la coordination entre les structures existantes pour certains services à la clientèle (transport de bagages ou autres)
Coordonner l'offre touristique avec les régions voisines
Adapter l'offre en adéquation avec le public-cible visé : tourisme d'affaire ; segment de clientèle médian ; accès mobilité douce ; travailler les labels Hôtellerie Suisse spécifiques (ex : Bike Hôtel)
Viser des mesures de durabilité au niveau de l'offre hôtelière en adéquation avec le positionnement d'écorégion : programme Swisustainable de Suisse Tourisme, autres labels Green Living ou Sustainable Living d'Hôtellerie Suisse

Coordination :

Tourisme Neuchâtelois
TalentisLAB NE

Financement :

Tourisme Neuchâtelois
LPR (projet global)
Commune
Partenaires hôteliers

Mesures liées :

T-L-1 Valoriser le site stratégique de La Vue-des-Alpes
T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable
T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs

Action prioritaire tourisme	Mesure
Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs	T-H-2

Développer la parahôtellerie par un réseau de chambres d'hôtes



Manoir de l'Oselière & Spa – Les Hauts-Geneveys



Terre Ô Fées – Engollon

Constat - Opportunité

En gardant à l'esprit l'objectif d'un développement touristique durable, l'idée est de s'appuyer sur les infrastructures existantes. Les lits froids, considérés au sein même des habitations (chambre d'enfant ayant quitté la maison familiale, appartements inoccupés, chalet de montagne, etc.) offrent l'opportunité d'augmenter la capacité d'hébergement (lits parahôtelières) sans avoir à construire la moindre infrastructure et en intégrant directement la population dans l'accueil des visiteurs et dans la promotion de la région.

Objectifs

- Exploiter un potentiel de logements très appréciés (contact direct avec les habitants, originalité de l'offre)
- Tirer parti du faible impact environnemental du concept
- Générer des revenus complémentaires pour les Vaudruziens, donc promotion d'un concept socialement responsable
- Compléter et diversifier l'offre d'hébergement de manière durable dans du bâti existant
- Intégrer la population en tant qu'ambassadrice de la Commune

Mise en œuvre

- Optimiser un nombre de lits froids (15 à 20 chambres) en chambres d'hôtes ou appartements de vacances
- Accompagner les exploitants actuels dans leur communication
- Valoriser l'expérience partagée avec l'hôte
- Renforcer l'ancrage des habitants (surtout retraités) dans la Commune (≠ cité dortoir)
- Affecter en zone à bâtir les abords du Moulin de Bayerel pour permettre l'aménagement des espaces extérieurs non touchés par l'espace réservé aux eaux

Mandats de coordination

Responsable :	Tourisme neuchâtelois
Tâches :	Offrir un soutien matériel, par exemple une subvention communale, à la création de chaque chambre selon des modalités à définir Apporter un soutien en e-marketing et vente en ligne (système TOMAS) : coaching de Tourisme Neuchâtelois ou TLAB
Coordination :	TalentiLAB NE
Financement :	Commune LPR (projet global)
Mesures liées :	<i>T-H-1 Consolider et améliorer l'offre hôtelière</i> <i>T-H-3 Favoriser l'installation d'hébergements insolites et éphémères</i>

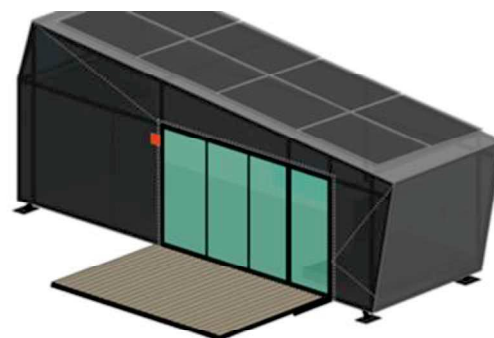
Action prioritaire tourisme

Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs

Mesure

T-H-3

Favoriser l'installation d'hébergements insolites et éphémères



Illustrations d'hébergements insolites et éphémères

Constat - Opportunité

De plus en plus les touristes souhaitent vivre une expérience inédite et séjourner dans un hébergement "différent", insolite, éphémère et si possible en pleine nature. L'engouement pour ces logements très recherchés se traduit par un taux d'occupation qui frôle souvent les 100%.

Promouvoir ce type d'offre est donc un vrai choix de positionnement pour la Commune. Une volonté assumée et forte de satisfaire un public toujours plus désireux de mettre son expérience au centre de son séjour.

Ces hébergements insolites représentent aussi un très bon outil marketing différenciateur du reste de l'offre d'hébergement du Canton et des régions voisines.

Enfin, l'offre d'hébergements insolites et surtout autonomes, donc sans impact direct sur leur lieu d'implantation, et avec un impact environnemental réduit est aujourd'hui bien étoffée. Elle permet d'avoir accès à des équipements qui sont également en parfaite adéquation avec le développement d'un tourisme écoresponsable dans la commune.

Objectifs

- Compléter et diversifier l'offre en hébergements à l'échelle de Val-de-Ruz par une offre complémentaire à l'hôtellerie et la parahôtellerie
- Promouvoir les qualités et richesses paysagères, naturelles et culturelles de la région par une offre touristique originale et attractive
- Promouvoir un tourisme durable par des installations autonomes, éphémères et donc totalement réversibles
- Localiser les hébergements insolites et éphémères sur les crêtes pour bénéficier des vues et de l'immersion dans la nature
- Soutenir l'activité des métairies en testant le potentiel d'agritourisme par l'accueil ponctuel d'hébergements éphémères
- Améliorer l'attractivité du tronçon Chasseral / La Vue-des-Alpes en proposant quelques points d'appui le long de de l'itinéraire

Mise en œuvre

- Développer une offre d'hébergement différenciatrice du reste de l'offre NE (≠ hôtellerie du bord du lac)
- Valoriser le paysage et les espaces naturels
- Localiser les hébergements insolites hors des zones de protection de la nature et hors des inventaires cantonaux et fédéraux
- Mettre en valeur les sites emblématiques de la commune sans les dénaturer et avec un très faible impact environnemental
- Déplacer les hébergements entre les différents sites potentiels à un horizon optimal d'environ 2-3 mois (max. 2 à 3 sites utilisés en parallèle) et assurer une diversité de l'offre le long des crêtes Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran, Les Vieux-Prés, La Joux-du-Plâne et proche des métairies sur les coteaux Est
- Développer une offre en activités annexes en lien avec la découverte de la nature
- Travailler des segments de clientèle sensible à l'éco-tourisme (cyclistes, marcheurs, fondeurs)
- Favoriser les actions marketing fortes en exploitant les réseaux sociaux (expérience "instagrammable")
- Valoriser les produits du terroir (vente directe, circuits-courts) pour favoriser l'immersion des clients

Mandats de coordination

Responsable :	À définir
Tâches :	<p>Etudier les possibilités d'implantation de telles structures hors de la zone à bâtir en regard du droit fédéral et cantonal</p> <p>Identifier les sites d'accueil potentiels en considérant les contraintes légales, naturelles et paysagères</p> <p>Définir les conditions d'exploitation contractuelle (durée, remise en état, coordination avec riverains, etc.)</p> <p>Initier une démarche proactive dans la recherche du partenaire privé exploitant</p> <p>Stimuler la coordination pour la sélectionner des métairies ou partenaires agritouristiques prêts à participer au concept</p> <p>Développer un projet structurant en lien avec le Parc Naturel Régional Chasseral</p>
Coordination :	<p>Unités administratives communales (tourisme et aménagement du territoire)</p> <p>TalentiLAB</p> <p>Parc naturel régional Chasseral</p>
Financement :	<p>LPR (projet global)</p> <p>Partenaires privés</p> <p>Parc naturel régional Chasseral</p>
Mesures liées :	<p><i>T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable</i></p> <p><i>T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs</i></p>

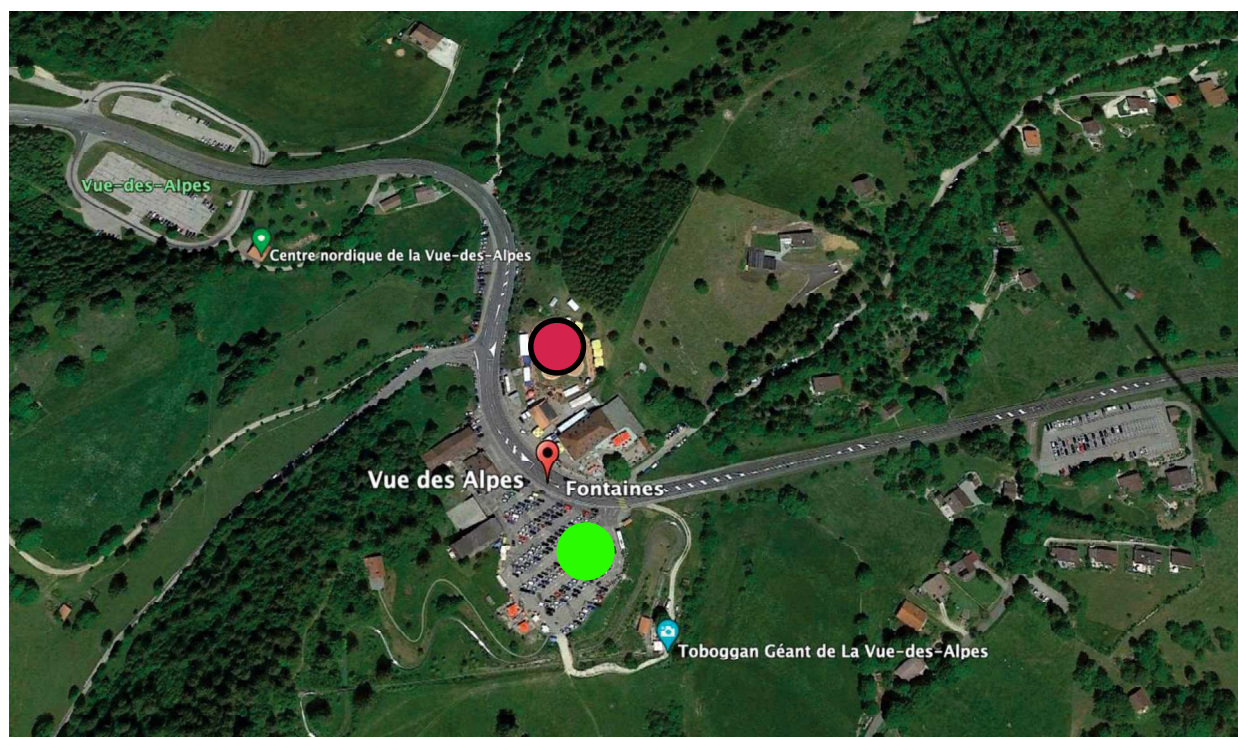
Action prioritaire tourisme

Mesure

Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs

T-L-1

Valoriser le site stratégique de La Vue-des-Alpes



Vue aérienne du site de La Vue-des-Alpes avec le parking actuel (en vert) et un espace potentiel pour de nouvelles infrastructures (en rouge)

Constat - Opportunité

Idéalement situé entre les Alpes et le Plateau jurassique, le site de La Vue-des-Alpes est sans conteste le point d'intérêt primaire de la Commune et du Canton. Son exploitation est cependant loin d'être à son avantage. D'une part le col honore les voitures d'un parking avec une des vues les plus époustouflantes et d'autre part l'hôtel-restaurant qui domine le lieu souffre d'un manque réel de modernisation et d'attrait. Difficultés auxquelles il faut ajouter la grande absence d'une desserte régulière en transports publics depuis le Val-de-Ruz.

Les efforts consentis par l'office du tourisme pour offrir du matériel à disposition des randonneurs (raquettes, ski de fond, etc.) et le succès rencontré montrent le potentiel de ce lieu et l'attrait qu'il peut représenter tant auprès de la population locale que des visiteurs extérieurs.

Pour tirer parti de ce site emblématique, l'objectif consiste à faire de La Vue-des-Alpes un point central d'accueil et de transit. Grâce à sa configuration, à sa position géographique et aux infrastructures existantes, cette nouvelle affectation permettrait une mise en valeur considérable du site avec un minimum d'impact, voire une diminution de l'empreinte carbone.

Objectifs

- Développer un lieu de tourisme – loisirs – détente – culture attractif dédié à la valorisation de l'écorégion (activités en lien avec le bien-être et l'écologie)
- Favoriser l'apport d'une clientèle supplémentaire pour les structures hôtelières (Vue-des-Alpes & Tête-de-Ran)
- Evaluer la pertinence de créer un centre d'interprétation sur les énergies renouvelables en lien avec le parc éolien
- Pérenniser l'emploi dans les infrastructures existantes
- Favoriser les investissements privés dans les infrastructures

Mise en œuvre

- Renouveler l'affectation du site en vue de sa requalification (nouveau plan spécial)
- Permettre à court terme la rénovation de l'Hôtel de La Vue-des-Alpes et le réaménagement de ses espaces extérieurs
- Mettre en place une desserte régulière en transports publics
- Améliorer l'accessibilité du site pour tous les modes de transports au sens des fiches R_31 et S_32 du plan directeur cantonal
- Réduire et réorganiser l'offre en stationnement :
 - Etudier la libération partielle ou totale du parking du col pour permettre un aménagement qualitatif de type esplanade dédié à des activités pluridisciplinaires : sport, événementiel (fête de lutte suisse), culture, loisir, etc.
 - Reprendre les parkings et/ou convenir d'une convention d'exploitation avec le Canton
 - Mettre en place une politique tarifaire pour gérer le stationnement
- Aménager des cheminements piétonniers sûrs et attractifs :
 - Améliorer l'accès piétonnier depuis les parkings de Pré Raguél (hiver) et des Loges
 - Créer des traversées sécurisées de la route cantonale pour les piétons et la mobilité douce au col et dans le secteur des Loges par l'aménagement de sous-voies ou passerelles (liaison Tête-de-Ran – Mont d'Amin et liaison Les Loges – Montagne de Cernier)
- Réduire les surfaces minérales imperméables
- Etudier l'opportunité de créer un espace culturel à fort potentiel d'attractivité au sein d'un nouveau bâtiment emblématique
- Evaluer la relocalisation de l'observatoire des astronomes de Malvilliers à La Vue-des-Alpes
- Créer un "HUB" technique pour les activités de cyclotourisme, randonnée, ski nordique

Mandats de coordination

Responsable : Commune

Tâches :

- Evaluer la faisabilité financière du projet de valorisation
- Développer l'offre en transports publics pour accéder à ce site emblématique
- Organiser un concours d'idées et d'architecture pour la création de l'Espace Culturel (thématique, architecture, etc.)
- Rechercher des partenaires privés pour les exploitations hôtelières Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran et associatifs pour la coordination
- Proposer un soutien marketing en partenariat avec Tourisme Neuchâtelois
- Développer la coordination entre les structures existantes pour certains services (transport de bagages ou autres)
- Consolider le public-cible : tourisme d'affaire + segment de clientèle médian accès mobilité douce + travailler les labels Hôtellerie Suisse spécifiques (ex : Bike Hôtel)

Coordination : -

Financement :

- LPR (projet global)
- Commune
- Partenaires hôteliers
- Tourisme Neuchâtelois

Mesures liées :

- T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable*
- T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs*

Action prioritaire tourisme

Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs

Mesure

T-L-2

Permettre l'accueil de camping-cars



Camping de Vallorbe



Aire d'accueil au port de Saint-Blaise (SITN)

Constat - Opportunité

Depuis quelques années, force est de constater que ce mode de déplacement est en forte augmentation, au point que les campings de la région (et ailleurs) allouent une place de plus en plus importante à ces visiteurs. Compte tenu du climat de Val-de-Ruz, l'exploitation d'un camping traditionnel est limitée à la belle saison. Proposer un service complémentaire aux campings du Littoral en accueillant les camping-cars représente donc une alternative des plus pertinentes pour compléter l'offre touristique de la Commune. Pour capter cette clientèle et surtout éviter les stationnements sauvages, il est recommandé de mettre à disposition des camping-caristes des emplacements dédiés et équipés de quelques facilités pour en faire un endroit agréable et engageant à rester quelques jours dans la région. En regard d'un camping traditionnel, les avantages d'une aire de camping-cars sont nombreux, notamment une utilisation 365 jours par an, un faible entretien (ne requiert pas de permanence), et une gestion simplifiée grâce aux applications mobiles disponibles sur le marché.

Objectifs

- Proposer des emplacements attractifs cohérents avec la notion d'écorégion (calme, cadre paysager intéressant, proximité avec activités touristiques, de loisirs ou services existants)
- Privilégier les emplacements proches des infrastructures routières pour limiter les nuisances

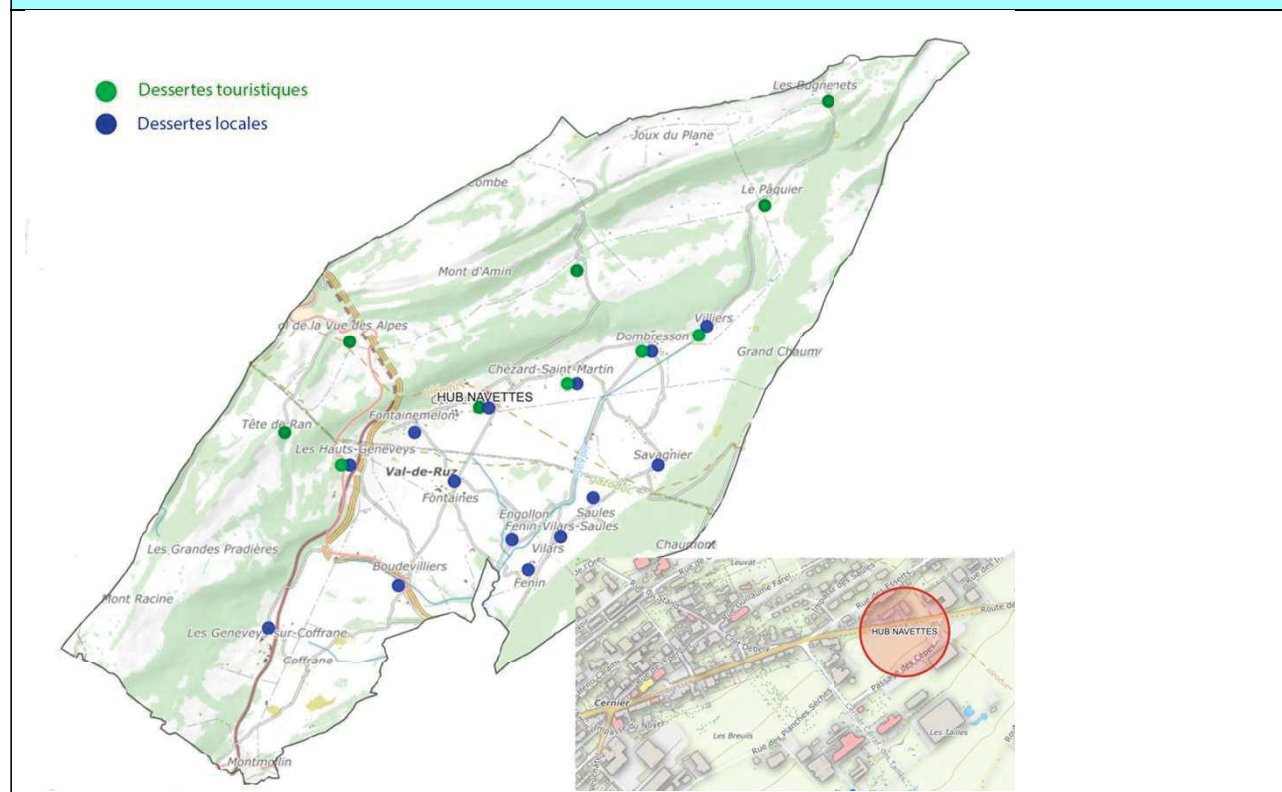
Mise en œuvre

- Officialiser les surfaces potentielles propices à l'accueil de camping-cars :
 - Les Hauts-Geneveys : Parking des Gollières (DP4)
 - Boudevilliers : Hôtel du Val (bf. 2672)
 - Le Pâquier : Les Bugnens (DP24)
 - Fontaines : Pré Raguel (DP67)
 - Fontaines : Les Loges (DP55)
- Equiper les sites d'accueil des camping-cars avec un minimum d'équipements (point d'eau, bornes de recharges, collecte des eaux usées, wifi)
- Favoriser l'autogestion de ces sites
- Signaler et promouvoir les sites d'accueils dédiés aux camping-cars
- Etablir une politique tarifaire adéquate pour les emplacements dédiés aux camping-cars
- Favoriser les transports en commun pour accéder aux points d'intérêts touristiques
- Permettre l'exploitation toute l'année des emplacements retenus

Mandats de coordination	
Responsable :	Commune Évt. exploitant
Tâches :	Evaluer les coûts du projet et du type de partenariat possible Proposer un soutien marketing en partenariat avec Tourisme Neuchâtelois Utiliser les services internet dédiés aux camping-caristes Consolider le public-cible : segment de clientèle médian, accès mobilité douce, familles, retraités
Coordination :	Exploitant
Financement :	LPR (projet global) Commune Exploitant Tourisme Neuchâtelois
Mesures liées :	<i>U-7 Améliorer et compléter les équipements publics</i> <i>T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable</i> <i>T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs</i>

Action prioritaire tourisme	Mesure
Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs	T-M-1

Concevoir une mobilité touristique durable



Constat - Opportunité

Le vaste territoire de Val-de-Ruz est particulièrement propice aux activités de loisirs, en particulier la pratique de la randonnée pédestre, du cyclotourisme, du VTT, du parapente ou encore, en saison hivernale, du ski, du ski de fond et de la raquette. Ces activités attirent de nombreux visiteurs aujourd'hui, mais compte tenu des fortes déclivités entre la plaine et la montagne, l'accès au point d'intérêt ou la connexion avec certains réseaux de mobilité douce appelle souvent à l'usage de la voiture. Si les plus sportifs aiment défier le dénivelé, l'accès à certains sites pour le public familial est nettement plus délicat sans recourir à la voiture, même si celle-ci offre également son lot de contraintes avec l'exigence de revenir à son lieu de départ.

Le renforcement de l'attractivité de l'offre touristique passe donc inévitablement par la mise en réseau des points d'intérêt pour augmenter la durée de séjour des visiteurs. Selon le principe de l'écorégion, une mobilité durable est donc à privilégier pour contribuer à cette mise en réseau. Aujourd'hui, l'offre en transports publics n'est pas satisfaisante pour desservir les différents points d'intérêt et la fréquentation induite par les touristes n'est pas suffisante pour instaurer des lignes régulières jusqu'aux points les plus retirés du territoire. Pour assurer la viabilité d'une nouvelle offre en transports publics, une amélioration de la fréquentation touristique est nécessaire. Il convient d'éviter d'aménager de nouvelles infrastructures pour les véhicules privés en orientant les investissements dans la mise en place d'une mobilité plus durable.

De nouveaux modes de déplacements sont donc à prévoir pour permettre aux visiteurs de découvrir les richesses paysagères et culturelles de la région dans le cadre d'un tourisme respectueux de la nature et de l'environnement.

Objectifs

- Développer une offre de transports publics performante, écologique et attractive pour accéder aux zones d'activités de loisirs des sites emblématiques (Vue-de-Alpes, Tête-de-Ran, Les Bugnenets, etc.) et permettre ainsi leur exploitation toutes saisons
- Tirer parti de la desserte des points d'intérêt touristique pour compléter le réseau de transports publics et améliorer l'accessibilité des villages
- Favoriser la rétention de valeurs au sein de la commune en liant les commerces et services des villages aux différents points d'intérêt touristique

Mise en œuvre

- Desservir de nombreux points d'entrées/sorties de sentiers ou pistes de ski de fond, ainsi que les prestataires de services (métairies, restaurants, B&B, fermes, etc.) et autres lieux touristiques au moyen d'un transport en commun de capacité moyenne sous forme de navettes écologiques, dont la fréquence de passage est suffisante pour motiver son utilisation et décourager le recours aux véhicules privés
- Exploiter ces navettes dans un premier temps pour le tourisme les week-ends. En fonction du développement de la demande, une extension pourra être envisagée à d'autres jours de la semaine. Des circuits différents peuvent être envisagés selon la saison pour s'adapter aux besoins et tenir compte de la praticabilité des routes et des activités
- Utiliser ce système de transports publics sur demande afin d'offrir aux habitants la possibilité d'accéder plus facilement aux commerces locaux et de renforcer les liens entre les différentes entités de la commune (promotion de l'économie circulaire et renforcement de la cohésion sociale)
- Organiser le réseau à partir de Cernier, à proximité de la future gare CFF, pour bénéficier d'un accès aisé et rapide aux réseaux ferroviaires régional, cantonal et national. Dans l'attente de la nouvelle gare, étudier également la possibilité d'organiser le réseau à partir de la gare des Hauts-Geneveys
- Prévoir des places d'arrêt aux abords des sites de loisirs, portes d'itinéraires pédestres, lieux d'hébergement et de restauration en plus des arrêts existants
- Accompagner l'offre en mobilité touristique d'une politique tarifaire pour les parkings dédiés aux activités de loisirs afin de favoriser le report modal et contribuer au financement de l'infrastructure

Mandats de coordination

Responsable :	Commune
Tâches :	Définir le type de partenariat approprié (public, privé, mixte) pour l'exploitation du système de transports en commun Déterminer le moyen de transport adéquat (bus, mini-bus, taxi-bus, etc.) Procéder à une étude financière préliminaire (investissement et exploitation) du système de navettes sur demande
Coordination :	SCTR TransN
Financement :	Commune Canton Confédération (Innotour) Mécénat
Mesures liées :	<i>Mesures Tourisme et Urbanisme</i>

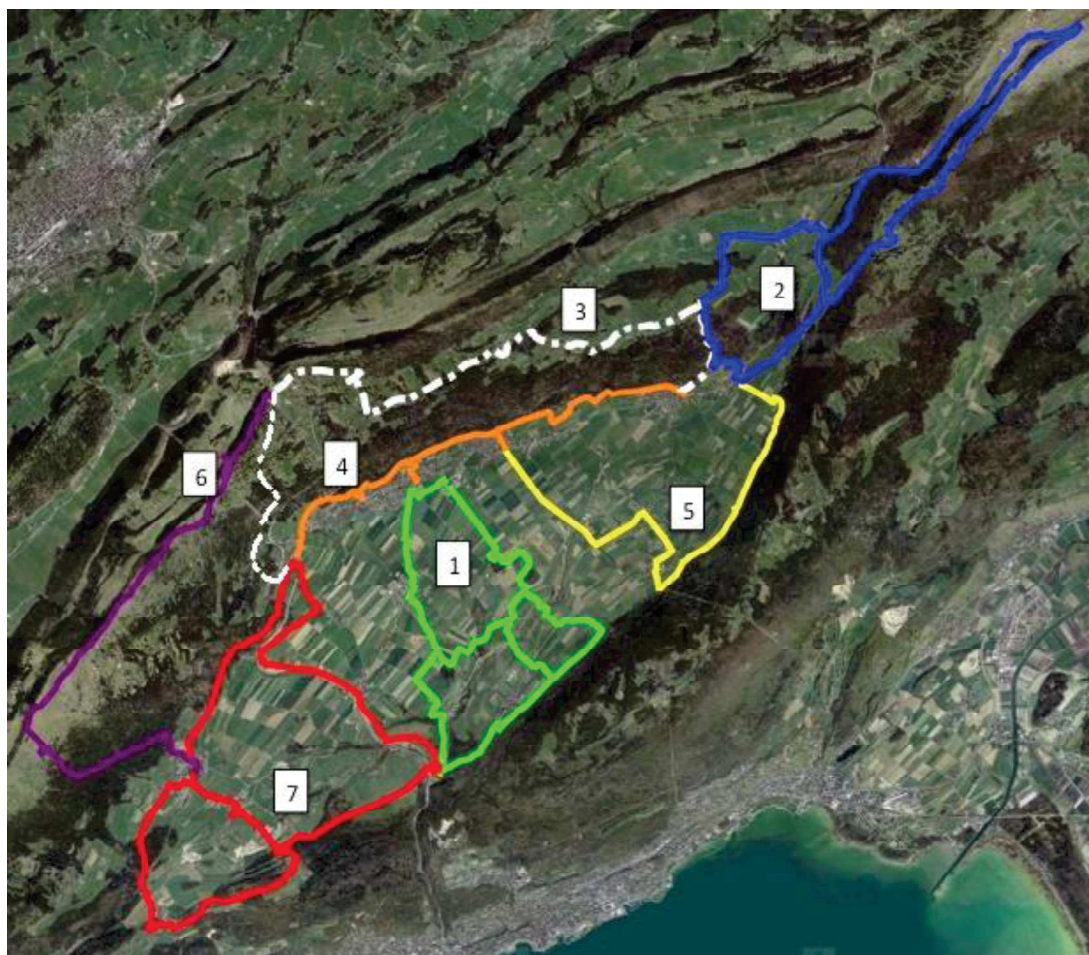
Action prioritaire tourisme

Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs

Mesure

T-M-2

Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs



7 itinéraires des Chemins Chouettes

Constat - Opportunité

Par son territoire entre plaine et montagnes, Val-de-Ruz recense de nombreux itinéraires de randonnée pédestre ainsi que des parcours dédiés aux deux-roues et en particulier au VTT. Ces itinéraires offrent très souvent des vues remarquables sur les crêtes du Jura, vers le Plateau et les Alpes. Riche d'un patrimoine paysager attesté, Val-de-Ruz dispose ainsi d'atouts à faire valoir pour favoriser la pratique du sport et le contact avec la nature.

Si les sportifs apprécient les bonnes distances et le dénivelé des coteaux, le public familial doit être davantage soigné par une offre en parcours plus faciles d'accès, idéalement en synergie avec les métairies ou points d'intérêts locaux (restaurants, fermes, lieux culturels, etc.). La valorisation de ces nombreux itinéraires ainsi que leur entretien représentent aussi des enjeux importants pour en assurer l'attractivité. Développés par une association locale, les chemins "Chouettes" tissent un lien entre la culture du lieu et la nature et complètent les itinéraires SuisseMobile et Neuchâtel Rando. Avec les aménagements actuels, Val-de-Ruz dispose d'un grand potentiel de découverte par les itinéraires de mobilité douce. Les enjeux résident davantage dans la promotion, le balisage et l'entretien des itinéraires ainsi qu'au niveau des services à proposer aux visiteurs aux points d'appui et points d'intérêt touristique. Avec une desserte des points d'intérêt par un système de transport en commun, les itinéraires de mobilité douce peuvent encore gagner en attractivité. De nouveaux modes de déplacements sont donc à prévoir pour permettre aux visiteurs de découvrir les richesses paysagères et culturelles de la région dans le cadre d'un tourisme respectueux de la nature et de l'environnement.

Objectifs


- Offrir aux visiteurs et aux habitants un choix de randonnées et d'itinéraires sécurisés et variés
- Développer la connaissance de la zone rurale par la création de circuits mixte vélos / piétons
- Valoriser les itinéraires de randonnées équestres pour la découverte du territoire communal
- Valoriser les infrastructures et aménagements existants pour motiver les visiteurs à séjourner plusieurs jours
- Générer des revenus complémentaires auprès des commerces et artisans locaux (valorisation des produits du terroir)
- Favoriser une exploitation raisonnée et sécurisée des sentiers pédestres

Mise en œuvre

- Renforcer l'attractivité des itinéraires de mobilité douce par un système de transports publics desservant les principaux points d'intérêts touristiques
- Renouveler l'offre en associant un aspect culturel à la promenade (expositions temporaires)
- Relier les points d'intérêt Est – Ouest par les crêtes
- Valoriser par une communication et un balisage adaptés les chemins de randonnée existants pour concevoir des balades en boucles adaptées aux familles et aménager si nécessaire les tronçons manquants
- Créer une liaison de randonnée pédestre entre les villages de La Côtière et Chaumont
- Dynamiser les "Chemins Chouettes" par un meilleur balisage et l'aménagement d'aires de pique-nique, points d'eau, points de vue caractéristiques
- Associer les acteurs locaux (producteurs agricoles, métairies, commerçants) pour proposer des points de ravitaillement aux points d'appui
- Aménager des points d'appui techniques (outils de base, bornes de recharge pour vélos électriques) pour les itinéraires cyclables (Vue-des-Alpes, Métairies, etc.)
- Evaluer l'instauration d'une taxe éventuelle des utilisateurs (prestation similaire au pass ski de fonds)
- Stimuler l'intérêt pour les beaux paysages de la région en activant les réseaux sociaux

Mandats de coordination

Responsable :	Commune Associations locales Neuchâtel Rando Neuchâtel VTT Association Réseau Equestre Neuchâtelois
Tâches :	Structurer les tracés Balisage Communication
Coordination :	Commune
Financement :	Commune Association Confédération (Innotour)
Mesures liées :	<i>T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable</i> <i>M-1 Relier les localités de la dorsale nord par des aménagements cyclables et piétonniers de qualité</i> <i>M-2 Valoriser et améliorer le réseau viaire hors circulation</i> <i>M-3 Soigner l'accessibilité piétonne et cyclable fine des points d'intérêt locaux</i>


<p>Action prioritaire tourisme Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs</p>	<p>Mesure T-A-1</p>
<p>Consolider / moderniser l'offre en activités de loisirs</p>	
	
<p>Constat - Opportunité</p> <p>En adoptant les principes et les valeurs d'une écorégion, Val-de-Ruz souhaite préserver et valoriser son patrimoine culturel, naturel et paysager par le développement d'un tourisme durable. Aujourd'hui, la Commune recense déjà de nombreux visiteurs sur son territoire, mais davantage sous la forme de l'excursionnisme que du tourisme. L'objectif de la durabilité est donc de prolonger la durée de séjour des visiteurs et mieux les guider dans les activités leur permettant de découvrir les richesses locales. En complément à la stratégie de mobilité touristique et d'hébergement, l'offre en activités de loisirs doit être originale, attractive et durable.</p> <p>Le développement de l'écotourisme répond à ces objectifs, car il permet de mettre la typicité (géographie et terroir) du Val-de-Ruz au centre du tourisme. Nécessitant peu d'infrastructures, donc induisant de faibles impacts sur le territoire, l'écotourisme peut se développer avec relativement peu de moyens financiers. En visant un tourisme de niche plutôt que de masse, l'écotourisme est à même de séduire un public acquis aux considérations écologiques actuelles.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la durée de séjour des touristes par une offre intéressante et de qualité en activités (sport, culture, loisirs, bien-être) ▪ Développer la diversité et l'attractivité des activités de loisirs compatibles avec les principes d'écorégion (activités respectueuses de l'environnement et conformes aux principes de durabilité) ▪ Définir les itinéraires et les lieux propices aux activités de loisirs pour canaliser les utilisateurs dans les secteurs dédiés et préserver ainsi les sites naturels sensibles ▪ Tirer parti des sites emblématiques de la commune et coordonner les activités avec l'offre en hébergements pour assurer des synergies optimales (facilités de gestion, offres combinées hébergements-activités et partage de compétences entre les prestataires) ▪ Favoriser le lien avec la population locale par une communication adéquate et le développement de la culture du tourisme ▪ Considérer le touriste comme un acteur de l'identité locale : promotion de la région par les réseaux sociaux (activités et sites instagrammables) et intégration des visiteurs dans des programmes de valorisation du patrimoine (expérience de restauration de murs en pierres sèches, par ex.) 	

Mise en œuvre

- Poursuivre les activités d'accueil et d'animation dans les lieux emblématiques tels que Moulin de Bayerel, Evologia et La Vue-des-Alpes (toboggan, etc.)
- Promouvoir les produits et savoir-faire régionaux en favorisant le contact entre producteurs et consommateurs (visites d'exploitations (fermes, métairies, moulin, etc.), valorisation des produits locaux dans les lieux d'hébergement et d'activités)
- Proposer des produits tels que la vente de "box VDR" : Vue – Détente – Randonnée. A un point-relais (site d'Evologia par ex.), les touristes peuvent acheter leur box garnie de produits du terroir avec des itinéraires de randonnées et d'autres informations ludiques sur la commune. Après l'expérience (pique-nique, randonnée, visite, etc.), la box est à ramener au point relais
- Découvrir et valoriser les qualités spécifiques et géographiques du Val-de-Ruz grâce à des escapades photos, du skywatch sur les crêtes, du parcours à vélo électrique (été / hiver) et du sport hivernal. Les paysages sont diversifiés et de qualité et les activités doivent connecter plaine et crêtes
- Organiser des séjours thématiques de 2, 3 ou 7 jours, tels que des weekends de survie / découverte en pleine nature pour aventuriers et familles ou des séjours de sensibilisation à la faune ou à la flore locale

Mandats de coordination

Responsable :	Commune Associations locales
Tâches :	Compléter l'offre actuelle en activités (été/hiver) avec de nouvelles activités écotouristiques ayant le vent en poupe, telles que le bushcraft, les parcours photos ou les circuits E-Bike Dialoguer avec les prestataires en place, favoriser leur mise en réseau et les accompagner dans le développement de l'offre pour veiller au respect des principes de l'écorégion
Coordination :	TalentisLAB NE Parc naturel régional Chasseral
Financement :	A définir
Mesures liées :	<i>T-H-1 Consolider et améliorer l'offre hôtelière</i> <i>T-H-2 Développer la parahôtellerie par un réseau de chambres d'hôtes</i> <i>T-H-3 Favoriser l'installation d'hébergements insolites et éphémères</i> <i>T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable</i> <i>T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs</i> <i>T-A-2 Organiser et pérenniser les loisirs hivernaux</i>

<p>Action prioritaire tourisme Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs</p>	<p>Mesure T-A-2</p>
<p>Organiser et pérenniser les loisirs hivernaux</p>	
	
<p>Constat - Opportunité</p> <p>Le tourisme et les loisirs hivernaux du Val-de-Ruz sont répartis sur les versants et les crêtes jurassiennes. Ils comprennent notamment la pratique du ski de piste, du ski de fond et du ski de randonnée, des raquettes, de la randonnée hivernale et de la luge. Les loisirs hivernaux sont regroupés sur plusieurs domaines de proximité, appréciés par les habitants de la région et par un public plus large, tant familial que de débutants. Ces domaines se distinguent par leur vocation, qui détermine l'intensité des activités, des infrastructures et de la fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Domaines de loisirs hivernaux emblématiques au rayonnement intercantonal : La Vue-des-Alpes / Tête-de-Ran, Les Bugnenets-Savagnières et Chaumont (orienté sur les activités estivales, avec potentiel pour les activités hivernales) ▪ Domaine de loisirs hivernaux local : Crêt-du-Puy / Clêmesin ▪ Sites de loisirs hivernaux à caractère naturel : Mont-Racine, Mont-d'Amin et Combe Biosse <p>Ces domaines et sites sont connectés entre eux et à la plaine par des réseaux de mobilité douce hivernaux (par ex. randonnée hivernale, randonnée en raquettes, ski de fond), les transports publics et dans une moindre mesure les remontées mécaniques. Au sein des domaines, mais également le long des réseaux de mobilité douce, les établissements publics hors zone à bâtir (métairies, auberges, bars, restaurants) représentent des points d'appui dans lesquels il est possible de se ressourcer lors de la pratique de sports et loisirs (toutes saisons).</p> <p>En s'appuyant sur cette organisation, il s'agit d'une part de renforcer la lisibilité de l'offre et d'autre part de contenir la pratique des loisirs dans des secteurs spécifiques pour minimiser les impacts sur la biodiversité et le paysage. Cette mise en cohérence favorise les synergies avec les infrastructures existantes et réduit ainsi le besoin en nouvelles infrastructures.</p> <p>La mise en réseau de l'offre gagne également à être renforcée pour rentabiliser et pérenniser les infrastructures touristiques existantes.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>Usages et pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les activités hivernales de manière différenciée selon la vocation du domaine ou du site : <ul style="list-style-type: none"> - concentrer le développement des loisirs hivernaux dans les domaines emblématiques - pérenniser et adapter l'offre en loisirs hivernaux existante dans le domaine d'importance locale avec des actions appropriées à la taille et à la fréquentation du domaine 	

<ul style="list-style-type: none"> - contenir les activités de loisirs hivernaux dans et autour des sites à vocation naturelle - promouvoir et (re)dynamiser les établissements publics hors zone à bâtir (points d'appui), en veillant à leur intégration dans le site et à leur qualité architecturale ▪ Faire évoluer les principaux sites de loisirs hivernaux (Bugnenets-Savagnières – Crêt-du-Puy / Clêmesin – Vue-des-Alpes) vers le développement d'activités toutes saisons ▪ Poursuivre la réflexion sur l'avenir des remontées mécaniques qui sont à l'arrêt (cf. PDR) <p>Paysage et nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver la lisibilité des entités paysagères typiques du Val-de-Ruz et les vues dégagées sur le grand paysage en intégrant harmonieusement les infrastructures hivernales ▪ Protéger et renforcer la biodiversité des milieux naturels traversés ou proches des infrastructures ou pratiques hivernales ▪ Assurer la coordination avec le PAC Combe Biosse en cours d'élaboration <p>Accès et mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'accessibilité aux secteurs de loisirs hivernaux en favorisant la desserte en transports publics ▪ Pérenniser le réseau de randonnées hivernales (à pied, raquettes) en s'appuyant sur les itinéraires touristiques existants

<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que les projets futurs soient en adéquation avec les objectifs ci-dessus ▪ Contenir les loisirs hivernaux avec impact territorial dans les secteurs dédiés : <ul style="list-style-type: none"> - secteurs dédiés aux loisirs hivernaux avec remontées mécaniques (ski de piste, bouée sur neige) - secteurs dédiés aux autres loisirs hivernaux : ski de fond, luge, randonnées hivernales damées ▪ Autoriser des aménagements et constructions pour protéger ou éloigner les loisirs hivernaux des zones de risque consécutives à la réalisation des installations éoliennes attendues ▪ Canaliser le ski de randonnée dans des secteurs spécifiques ▪ Renforcer l'offre en éco-activités hivernales en collaboration avec le savoir-faire et l'expérience des entités en place (ex. l'association Heaven Ride, Huskiesport Val-de-Ruz ou le Ski-Club Chasseral)
--

<p>Mandats de coordination</p>	
Responsable :	Commune Porteurs de projets touristiques
Tâches :	Lorsque le besoin se présente (projet à fort impact territorial), définir le cadre de planification par une nouvelle fiche au PDA, en précisant comment le projet s'inscrit dans les objectifs ci-dessus, la coordination avec les autres fiches opérationnelles Tourisme et loisirs et la pesée des intérêts Réaliser une étude pour encadrer la pratique du ski de randonnée (localisation, sensibilisation, etc.)
Coordination :	Communes limitrophes Parc naturel régional Chasseral Tourisme neuchâtelois Exploitants des activités hivernales et des points d'appui
Financement :	Commune Porteurs de projet touristiques
Mesures liées :	<i>T-A-3 Accompagner le développement des loisirs hivernaux du domaine Crêt-du-Puy / Clêmesin</i> <i>T-L-1 Valoriser le site stratégique de La Vue-des-Alpes</i> <i>T-H-3 Favoriser l'installation d'hébergements insolites et éphémères</i> <i>T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable</i> <i>T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs</i>

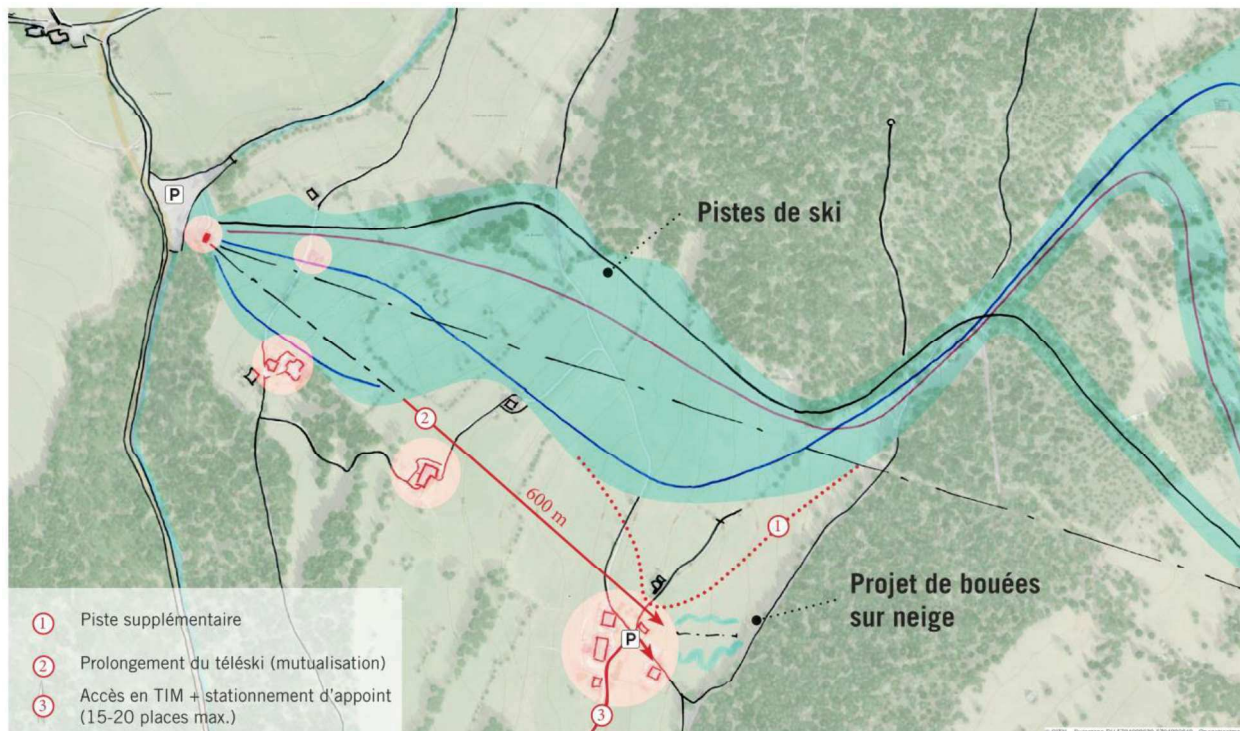
Action prioritaire tourisme

Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs

Mesure

T-A-3

**Accompagner le développement des loisirs hivernaux du domaine
Crêt-du-Puy / Clêmesin**



Extrait de la vision directrice des loisirs hivernaux

Constat - Opportunité

La station de ski Crêt-du-Puy / Clêmesin, dont le public cible est essentiellement familial, comprend deux remontées mécaniques ainsi que quatre pistes de ski. La buvette du Crêt-du-Puy et le restaurant de la Métairie de Clêmesin complètent les infrastructures de la station en matière d'accueil. Le domaine skiable est exploité de jour ainsi que trois soirs par semaine grâce à l'éclairage d'une des pistes de ski. Le départ des remontées mécaniques est accessible par transports publics (Snowbus) et par voiture. D'autres activités hivernales sont à recenser à proximité telles que la randonnée à ski ou la randonnée pédestre hivernale. En raison des difficultés du restaurant à fonctionner durant la période hivernale, un projet de diversification des activités dans le secteur de Clêmesin est en cours, avec la création de deux pistes pour bouées sur neige et d'une remontée mécanique démontable, l'aménagement de places de stationnement d'appoint et la construction d'un local permettant de stocker lesdites bouées. En complément, une extension du restaurant est prévue (véranda) afin d'optimiser le nombre de couverts tout en valorisant le point de vue sur la plaine.

Pour que ce projet augmente l'attractivité de l'ensemble du domaine, plusieurs synergies sont envisagées avec les activités hivernales existantes : création d'un tronçon de piste de ski reliant le domaine skiable aux futures installations et au restaurant (n°1), mutualisation et prolongement du télésiège pour relier le restaurant, les pistes pour bouées et la future piste de ski (n°2) ainsi que mise à disposition des places de stationnement supplémentaires en cas de grande affluence (n°3).

Le secteur dispose de qualités naturelles et paysagères évidentes, identifiées aux niveaux communal, cantonal et national (zone de protection communale, périmètre à l'inventaire cantonal des objets à protéger (La Combe Biosse), murs de pierres sèches et haies, périmètre de protection de la faune et corridor faunistique d'importance suprarégionale). Ces qualités, sur lesquelles repose l'attractivité touristique de Val-de-Ruz, sont à prendre en considération en amont du projet et à coordonner avec les activités de loisirs hivernaux existantes.

Objectifs

- Pérenniser et adapter l'offre en loisirs hivernaux existante avec des actions appropriées à la taille et à la fréquentation du domaine
- Promouvoir et redynamiser les établissements publics hors zone à bâtir du domaine (points d'appui), en veillant à leur intégration dans le site et à leur qualité architecturale
- Préserver la lisibilité des entités paysagères typiques du Val-de-Ruz et les points de vue sur le grand paysage en intégrant harmonieusement les infrastructures hivernales
- Protéger et renforcer la biodiversité des milieux naturels traversés ou proches des infrastructures ou pratiques hivernales

Mise en œuvre

Secteur de Clémesin :

- Développer les activités de bouées sur neige dans le secteur dédié aux loisirs hivernaux avec remontées mécaniques
- Dans le cadre du projet de transformation du restaurant, veiller à respecter le caractère originel des constructions et soigner l'intégration dans le cadre paysager

Domaine skiable :

- Contenir la pratique du ski dans le secteur dédié aux loisirs hivernaux avec remontées mécaniques et proscrire l'utilisation de canon à neige
- Encadrer l'ouverture nocturne du domaine skiable :
 - Autoriser la pratique du ski trois soirs par semaine
 - Limiter les émissions lumineuses et les nuisances sonores occasionnées

Mandats de coordination

Responsable :

Commune
Exploitants du restaurant de la Métairie de Clémesin et du domaine skiable

Tâches :

Elaborer les dossiers de permis de construire en tenant compte des principes ci-dessus
Préciser et formaliser les conditions d'exploitation du domaine selon les principes ci-dessus

Coordination :

Services cantonaux (notamment SAT, SFFN, OPAN, SCAV)

Financement :

Commune
Exploitants du restaurant de la Métairie de Clémesin et du domaine skiable

Mesures liées :

T-A-1 Consolider / moderniser l'offre en activités de loisirs
T-A-2 Organiser et pérenniser les loisirs hivernaux
T-M-1 Concevoir une mobilité touristique durable
T-M-2 Encourager la mobilité douce de loisirs par des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclistes attractifs